

SAC-230511

ANNEXE 1

Transcription de la 270^e séance

de la réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 11 mai 2023

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



1. Ouverture

Président d'assemblée : Bienvenue puis je vous souhaite une excellente réunion. Je vous rappelle que l'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les traités de paix et d'amitié élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Passamaquoddy avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre de Wolastoqiyik, Mi'kmaq et Passamaquoddy et définissaient les règles tant qu'à ce qui devait être des relations durables entre les nations. Je vais céder la parole à Michel Couture qui va nous présenter un nouveau membre du personnel qui va être avec nous à partir d'aujourd'hui.

Couture : Bonjour tout le monde. Comme vous le savez vu que ça fait un petit peu de temps qu'on a pas joué vraiment dans la salle ici, vous vous souvenez tous que lorsque vous devez demander la parole, il faut appuyer sur le bouton « demande de parole » à côté du microphone. Ça ça va activer un écran ici en avant et lorsque le président va activer votre micro, il deviendra rouge comme ça et ça sera le temps de parler dedans, pas à côté. Autre chose, lorsque le vote sera débuté, vous allez voir que les trois boutons vert, blanc et rouge vont clignoter et à ce moment-là vous pourrez mettre votre vote et les boutons vont arrêter de clignoter et les votes vont enregistrer et seront affichés par la suite. Moi j'ai accepté un nouveau poste à l'intérieur de la DGT et je ne serai plus ici dans l'avenir, ça va être mon collègue Aboubaker qui va prendre ma place donc je suis ici pour faire son training si on veut et c'est lui qui va s'occuper du Sénat académique et il va s'occuper aussi du Conseil de l'université. Si vous avez des questions ou quoi que ce soit, gênez-vous pas de le demander à Aboubaker. Lorsque vous avez des réunions ici dans la salle et que vous devez inviter le MTA200 Teams, incluez-moi encore pour un petit bout, mais oubliez pas mon ami Aboubaker de le mettre dans la liste s'il-vous-plaît parce que c'est lui qui va garder le lead pour le local. Donc je vous remercie et bonne réunion.

Président d'assemblée : Au niveau de la réunion comme telle au niveau des scrutateurs en ce qui concerne les votes, les scrutateurs seront Aboubaker, Michel et Janice Comeau. Les personnes excusées pour la réunion d'aujourd'hui sont Hector Adégbidi, Pandurang Ashrit, Lyne Chantal Boudreau, Nathalie Cormier, Salah-Eddine El Adlouni, Amel Kaouche, Monique Levesque, Jeanne-d'Arc Gaudet, Frédéric Huppé-Gourgues et Serge Rousselle. Les pauses prévues, nous avons un dîner de midi à 13 h au bistro, le 63. Il y a une pause de prévue en après-midi vers 14 h 15 et l'heure de clôture est prévue à 16 h.

1.1 Accueil des nouveaux membres

Président d'assemblée : Le point 1.1, accueil des nouveaux membres donc Mélanie LeBlanc, professeure du campus d'Edmundston. Est-ce que Mélanie est là, oui, bonjour. Étudiant du campus de Moncton, Yannick Boudreau, Simon Thériault et puis le retour de Francis Bourgoïn, un retour au poste. Étudiant au campus de Shippagan, Antoine Rochette et puis étudiante au campus d'Edmundston, Abby Godin. Aujourd'hui nous avons Josée Basque de la direction des communications. Josée remplace Nathalie Cormier qui est absente aujourd'hui. Merci beaucoup.

2. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Le point 2, constatation de la régularité de la convocation, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Bonjour tout le monde, monsieur le président. La convocation a été envoyée le 30 mars, 2023. Le projet d'ordre du jour ainsi que les documents ont été mis à la disposition des membres le 2 mai, 2023. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier, Dr Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures qui sont prévus au paragraphe 37(1) des Statuts et Règlements, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Le point 3, vérification du droit de présence, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Monsieur le président, le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

Président d'assemblée : Merci.

4. Correspondance

Président d'assemblée : Le point 4, correspondance. Est-ce que nous avons des correspondances?

Secrétaire générale : Nous avons reçu un courriel de M. Julien Massicotte qui nous annonce sa démission pour des raisons de conciliation travail, études et famille donc M. Massicotte remercie le Sénat académique et voilà. Il était en fin de mandat en passant.

Président d'assemblée : Merci.

5. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Le point 5, adoption de l'ordre du jour. Vous avez reçu un projet d'ordre du jour. Est-ce qu'il y aurait quelqu'un qui voudrait le proposer et l'appuyer? Proposé par Hélène Albert et appuyé par Olivier Clarisse. Est-ce qu'il y aurait des points? Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors au point 13, on a le rapport du Conseil de la langue française et il faut prévoir une décision à ce point-là alors il y aura une recommandation en bloc qui sera proposée et affichée à l'écran alors pour décision s'il-vous-plaît et le dossier sera présenté par M. Mbarga.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y aurait d'autres points en ce qui concerne l'ordre du jour? Sinon, je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et c'est 32 oui, 0 non donc adopté. Juste un point d'information peut-être pour les nouveaux membres. Lorsqu'on prend un vote, on essaie d'éviter l'abstention donc on prend une décision soit oui ou non autant que possible, on essaie vraiment d'éviter l'abstention. Merci beaucoup.

6. Adoption du procès-verbal SAC-230310

Président d'assemblée : L'adoption du procès-verbal de la réunion du 10 mars, 2023. Vous avez le procès-verbal, est-ce que quelqu'un voudrait en proposer l'adoption? Proposé par Francis Bourgoïn et appuyé par Gervais Mbarga. Est-ce qu'il y aurait des questions ou des modifications à proposer en ce qui a trait au procès-verbal?

Albert : J'ai juste un petit problème. Depuis hier j'ai fait une mise à jour, mais je peux pas passer d'un document à l'autre, faut toujours que je sorte de mon document puis que je rentre à nouveau sur DiliTrust pour entrer fait que j'ai pas eu le temps de me rendre sur mon document. Je veux pas retarder la réunion, je suis pas sûre que ça arrive à d'autre monde. Je me demande si c'est un bug de DiliTrust ou si c'est juste à moi que ça arrive. Il y as-tu d'autres personnes à qui ça arrive parce que c'est vraiment vraiment dérangeant parce que ça demande de sortir puis de rentrer chaque fois qu'on change de document puis ça jamais arrivé avant. Ça m'est jamais déjà arrivé avant.

Comeau : Lorsque vous avez des problèmes comme ça avec DiliTrust, c'est sûr vous pouvez m'aviser, je ferai mon possible pour essayer de le régler. La DGT n'appuie pas DiliTrust donc quand c'est hors de mes capacités, faut aller directement avec le support de DiliTrust, ils sont très efficaces. Normalement, en-dedans de 24 heures ils ont solutionné la problématique. Là juste comme ça c'est quasi impossible. Puis l'information par rapport au support DiliTrust se trouve dans la plateforme, mais je peux toujours vous l'envoyer également. L'idéal c'est de ne pas tarder pour qu'ils puissent solutionner la problématique. Je vous remercie.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y aurait d'autres points en ce qui a trait au procès-verbal? Non. Sinon, je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et c'est 29 oui donc adopté.

7. Affaires découlant du procès-verbal SAC-230310

Président d'assemblée : Le prochain point, affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 10 mars, 2023. Madame la secrétaire générale, est-ce qu'il y a quelque chose de particulier à noter?

Secrétaire générale : On avait rien retenu. Je voudrais peut-être juste faire une petite note par rapport au procès-verbal. On m'a fait remarquer qu'on était en présentiel et c'est indiqué à distance donc on va faire la correction. Autre que ça, on avait pas retenu de points.

Président d'assemblée : Merci.

8. Projet de réforme des comités du Sénat académique

Président d'assemblée : Le point 8, projet de réforme des comités du Sénat académique. Aujourd'hui, Mme Elizabeth Dawes, la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, va présenter un peu une première lecture de ce projet et puis suite à la présentation, on planifie un comité plénier pour discuter un peu des éléments de ce projet puis on prévoit disons une trentaine de minutes de discussion. Je pense que la présentation comme telle, Mme Dawes, va prendre à peu près une trentaine de minutes aussi, c'est ça? Un peu moins. On a peut-être jusqu'à une période d'une heure au maximum pour exposer et discuter de ce projet donc je vais céder la parole à Mme Dawes.

Dawes : Alors merci. Puisque je sais que la plupart d'entre vous ont déjà eu l'occasion d'entendre une des nombreuses présentations sur ce dossier, j'ai pensé présenter une version abrégée afin de laisser plus de temps pour les commentaires et la discussion. On va passer à la première diapo, on en a dix au total. On est dans la mise en œuvre des recommandations de la CESPM qui a évalué notre politique d'évaluation des programmes en mai de l'année passée donc ça fait un an déjà qu'on travaille sur ce dossier. Les recommandations de la CESPM comprennent l'idée de simplifier les processus d'évaluation, ça c'était déjà une recommandation la dernière fois en 2006, de revoir le fonctionnement du CPR et le rôle du Sénat et du

Conseil dans le processus d'évaluation de respecter la gouvernance bicamérale, le rôle du Sénat et du Conseil de l'université de renforcer le rôle des doyennes et doyens, d'engager davantage des personnes étudiantes, d'assurer la traçabilité et la transparence et d'élargir la consultation. Dans la stratégie qu'on a adoptée en janvier, on voit les mêmes thèmes revenir donc l'idée des structures, la structure de nos comités notamment, l'optimisation des processus, la prise de décision dans un temps opportun et la communication avec célérité et transparence. Dans le chantier enseignement et RDC, on voit notre processus d'assurance de la qualité, ça c'est l'évaluation des programmes et des services de soutien académique et l'amélioration continue. Et puis au niveau de nos filtres stratégiques, on cherche à renforcer la représentation réseau et à augmenter la participation collaborative. Dans l'élaboration du projet, la première étape c'était à l'automne. On a commencé avec l'analyse des statuts et règlements de 50 universités pour examiner la fréquence des réunions du Sénat, la composition et la représentativité des comités ainsi que leurs attributions et puis la relation entre les comités notamment en ce qui concerne le cheminement des dossiers d'un comité à un autre. Donc après ça à l'hiver, j'ai commencé à consulter de nombreux groupes et le document que vous avez dans votre paquet aujourd'hui, ça découle de toutes ces consultations. La première consultation le document était de 20 pages et avec tous les commentaires, les suggestions, les questionnements, on a ajouté des précisions, des détails, on a révisé toutes sortes de choses à chaque semaine depuis le mois de février et tranquillement, le projet s'est bâti. Ce n'est pas un projet qui se fait d'un seul coup, ça se dessine avec la participation de nombreuses personnes qui comprennent les membres de l'équipe de direction, la RDD, la RVD, les associations professorales et étudiantes, des membres du personnel, différents comités qui ont été consultés, certains ont envoyé des commentaires écrits et maintenant on est rendu aux instances supérieures en espérant faire adopter un projet en septembre. Alors le projet ne change pas la composition du Sénat, mais plutôt le fonctionnement du Sénat notamment en ce qui concerne la fréquence des réunions. Normalement on a entre huit et dix réunions par année et la médiane c'est neuf donc ce qui est proposé c'est neuf réunions par année. Ça suppose des réunions virtuelles et d'utiliser la trame horaire avec le moins de cours afin d'assurer la disponibilité. L'idée d'ouvrir le Sénat virtuellement par exemple en diffusion en direct, ça permet à la communauté universitaire d'observer et d'apprendre, de mieux comprendre le fonctionnement et d'avoir les possibilités de s'engager dans les comités en ayant une meilleure compréhension des attentes pour faire avancer les dossiers. Que les présidences puissent présenter au Sénat les recommandations même si elles ne sont pas membres du Sénat et puis le nom d'usage le Sénat comme on a fréquemment cet usage déjà. L'admissibilité au comité que tous les membres soient admissibles à siéger au comité. Donc quand j'ai fait l'étude des statuts et règlements dans 50 universités, j'ai pu constater qu'on est vraiment exceptionnel à cet égard de restreindre la participation. Normalement, on maintient un lien avec les comités donc on propose ici deux membres du Sénat dans chaque comité même si dans la pratique on va dépasser de loin ce minimum dans la grande majorité des cas. Nos conventions collectives des professeurs et des bibliothécaires dans les trois campus prévoient la participation au Comité du Sénat. Le modèle est plus inclusif, plus équitable avec une meilleure représentation du réseau, une meilleure participation du corps professoral et plus d'engagement étudiant. Ça permet de tirer profit des expertises et compétences de tous les membres et des catégories de personnes qui sont actuellement exclus, par exemple les citoyens. Quand on regarde la liste de comités qui sont proposés, le nombre de comités est essentiellement le même, mais le statut des comités change pour qu'ils deviennent des comités du Sénat qui puissent faire des recommandations directement au Sénat afin de réduire le nombre d'étapes dans nos processus donc ça c'est un de nos objectifs de réduire le nombre d'étapes. Si vous regardez à droite dans la colonne à droite, vous avez la liste des comités. Pour les programmes, on sépare le premier cycle et les cycles supérieurs. On propose d'abolir la RVD et de la remplacer par un comité qui peut recommander directement au Sénat. Pour la planification, on a déjà le Comité consultatif du rectorat, mais il n'y a pas de professeurs ni d'étudiants qui siègent à ce comité donc le Comité de la planification qui le remplacerait comprend des personnes étudiantes et des professeurs. Pour l'assurance de la qualité, on a aucun comité actuellement donc ça c'est un élément qui est nouveau. Pour les trois prochains comités ça existe déjà, mais avec la représentation réseau qui est renforcée. Pour le Comité d'attestation d'études, on propose de l'abolir et que ça soit le BDS qui assume les responsabilités de sanctionner les diplômes et de choisir les récipiendaires des médailles qui se font actuellement par le Comité d'attestation d'études. Alors dans nos processus, le processus d'assurance de la qualité, ça c'est l'évaluation des programmes, on prévoit des modifications et on voit les nouveaux comités apparaître. On commence avec les données institutionnelles maintenant qu'on a des chercheurs institutionnels, on aurait un sous-comité de la réussite et de l'expérience étudiante qui permet de guider les unités dans l'interprétation des données. L'autoévaluation, il y a tous les comités habituels qui sont impliqués. L'évaluation externe et puis les recommandations qui découlent seraient arrêtées par le sous-comité du Comité de la planification. Pour la mise en œuvre, on a le nouveau Comité d'assurance de la qualité qui évalue les suivis et fait une recommandation au Sénat. Donc le rôle du Sénat dans le processus est modifié parce que c'est le Sénat qui va décider si les suivis sont adéquats ou non et ensuite on tombe dans l'amélioration continue avec le Comité d'assurance de la qualité qui fait des rapports au Sénat qui sont transmis par la suite au Conseil de l'université. L'autre processus qui va également être modifié pour l'approbation de la création de nouveaux programmes ou des modifications majeures, on propose de procéder par deux étapes et d'avoir une préapprobation des projets avec un sommaire avant de remplir tous les formulaires et de développer toute la proposition. Il y a le nouveau Comité de la planification et s'il y a des incidences financières importantes, il y a le Comité de budget qui peut consulter également le Comité de finances s'ils le jugent nécessaire. Pour l'approbation de la proposition après le niveau départemental et facultaire, on essaie de réduire le nombre d'étapes dans le processus, c'est l'étape numéro 3 à gauche dans la colonne à gauche et avoir une seule étape au lieu de deux ou même quatre dans certains cas. Après ça c'est le Sénat, le Conseil et la CESP. Dans la colonne à droite, vous voyez qu'il y a des consultations externes. Il y a les consultations des associations et pour les programmes de santé pour les provinces atlantiques. L'idée d'optimiser les processus c'est vraiment dans

l'étape entre la faculté et le Sénat où on voit le gain en efficacité avec la réduction du nombre d'étapes. On essaie d'avoir des comités plus inclusifs représentatifs, mais d'avoir moins de réunions, moins d'étapes alors ça c'est un exemple ici avec les programmes de cycles supérieurs où on voit une grosse différence. Dans la dernière diapo, on mentionne ici que c'est pas seulement la structure des comités qui change qui va nous aider à atteindre les objectifs, mais il y a d'autres types de changements qui doivent se faire pour être plus efficaces dans nos processus donc des modifications de nos politiques, de nos procédures et de nos pratiques et ça inclut le soutien administratif, la réduction des étapes, le nombre de formulaires, le nombre de fois qu'on tape les mêmes informations et tous ces éléments dont vous êtes bien au courant et également de s'aligner sur les normes établies avec les meilleures pratiques. Alors je vais m'arrêter là et on peut lancer la discussion. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Dawes. Dans la perspective d'avoir une discussion plus libre, on avait prévu un comité plénier proposé par Jean-François Thibault et appuyé par Céline Surette donc je vais démarrer le vote. Un rappel pour ceux et celles qui sont peut-être pas familiers, comité plénier c'est le but d'avoir une discussion assez libre. Les gens peuvent intervenir comme ils veulent puis il y a pas de notes de prises en principe donc c'est juste une discussion libre pour éclairer si vous voulez les propos ou les idées qui ont été mises de l'avant. On prévoit une période de 30 minutes donc on est en train de voter pour transformer en comité plénier pour une période de 30 minutes maximum. Je démarre le vote. J'arrête le vote et c'est 32 oui, 0 non donc adopté. On peut prendre des interventions.

9. Rapport du Comité des programmes

9.1 Modification à la Maîtrise en études de l'environnement (MÉE)

Président d'assemblée : On revient à l'ordre du jour au point numéro 9, rapport du Comité des programmes. Le point 9.1, modification à la maîtrise en études de l'environnement. Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Ce que je vais faire si vous me permettez quand même c'est de commencer avec une discussion un petit peu générale parce qu'on a en réalité cinq projets qui sont tous interreliés donc je vais faire un grand portrait puis ensuite je parlerai spécifiquement de la modification de la MÉE. Comme mentionné, on a cinq projets devant nous donc les deux premiers on a les modifications à la MÉE, également un projet de modification au programme combiné JDMÉE donc ça c'est des modifications de programmes puis la recommandation nous provient du Comité des programmes. Les trois autres projets donc création de la maîtrise professionnelle en environnement, création du diplôme d'études supérieures en environnement et création du certificat en études de l'environnement parce que c'est des créations de nouveaux programmes, ces programmes-là ont passé par le Comité conjoint de la planification donc on va les retrouver au point 10 donc ils sont un peu dissociés dans le cheminement de la réunion de ce matin, mais c'est comme j'ai mentionné, ils sont interreliés. Aussi dans tous les projets comme vous le savez, toutes les modifications, les créations et les abolitions de cours ont été adoptés au Comité des programmes. Ici aujourd'hui, c'est surtout pour regarder les profils puis adopter les nouveaux programmes. Globalement ce qu'on essaie de faire ici c'est modifier la maîtrise en études de l'environnement actuelle pour qu'elle devienne un programme axé davantage sur la recherche donc c'est un programme avec thèse. Il y a déjà une thèse, le programme actuel a déjà une thèse, mais il y a déjà aussi un stage donc ce qu'on veut faire finalement c'est avoir ou pouvoir offrir deux programmes en maîtrise en études de l'environnement à un programme qui est axé recherche et un programme qui est axé vers le milieu professionnel. Donc la MÉE actuelle serait modifiée pour être axée davantage sur la recherche. Le programme modifié demeurerait un programme de 45 crédits tandis que la nouvelle maîtrise professionnelle serait plutôt axée sur la dimension appliquée comme j'ai mentionné donc vers le monde du travail et auront un stage. Le nouveau programme sera de 36 crédits puis je vais en parler au point 10, mais quand même, l'idée des programmes professionnels c'est un petit peu le concept des poupées russes où on aurait une maîtrise à 36 crédits, un diplôme à 24 crédits puis un certificat à 12 crédits. Moi j'ai été dans le sens inverse de la poupée, mais. Puis en consultant la documentation, vous avez certainement vu que le projet qui est devant nous c'est un projet qui est sur les planches depuis quand même plusieurs années donc on parle d'efficacité des procédures, des processus et tout ça donc c'est un exemple parfait celui-ci. Puis en regardant les documents, vous allez certainement constater que le projet résulte d'une large consultation. La MÉE touche pratiquement toutes nos facultés donc on a vu qu'il y a quand même une belle participation de l'ensemble de la communauté universitaire dans ces projets-là. C'est un gros projet. Est-ce qu'on a besoin de nouvelles ressources donc on peut se poser la question en terme de financier. Personnellement, je trouve que c'est très bien construit parce qu'on utilise une même base de cours pour construire nos cinq programmes finalement. Dans la documentation si vous l'avez lue, on mentionne spécifiquement qu'il y aura pas besoin de nouvelles ressources professorales pour appuyer ces programmes-là. Dans le cas spécifique de la modification de la MÉE, je l'ai mentionné à quelques reprises, c'est un programme qui sera axé sur la recherche donc en conséquence, on a un allègement du nombre de cours et des crédits qui sont rattachés donc six cours 18 crédits au lieu de sept cours puis comme mentionné on avait un stage donc ça donnait un total de 24 crédits. Le cours de stage est remplacé par un séminaire de rédaction de thèse donc si vous allez voir le CPR-4 vous allez le trouver et un cours de méthodologie qui sera choisi par l'étudiante ou l'étudiant parmi une liste des cours de métho qui sont existants dans d'autres programmes de deuxième cycle. Là aussi c'est une approche intéressante où on va utiliser des cours qui sont existants puis ça va permettre de donner une saveur disciplinaire au programme pour les étudiantes et les étudiants donc ça c'est vraiment intéressant. L'élimination du stage à la troisième session permettra à l'étudiante ou à l'étudiant de consacrer plus de temps au niveau de la rédaction de sa thèse ou les travaux de recherche qui sont reliés à

sa thèse. Pour axer vraiment le programme vers la recherche, la thèse passe de 21 à 27 crédits. Vous avez à la page 18 de votre document le CPR-2 qui décrit justement les changements qui sont apportés au programme et le CPR-9 qui est à la page 20 qui explique un peu les informations qui seront à inscrire au répertoire. Je vais m'arrêter là, monsieur le président. J'aimerais de faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil de la maîtrise en études de l'environnement.

Président d'assemblée : Proposé par le vice-recteur et appuyé par la sénatrice Surette. Est-ce qu'il y aurait des questions? Sénateur Clarisse.

Clarisse : J'appuie énormément ce projet. C'était juste une remarque pour le point précédent. J'aurais aimé que dans le compte-rendu du Sénat il y a un mot-clé qui a été fait pour un point précédent, c'est des remerciements pour le travail titanesque auprès de la vice-rectrice aux affaires professorales. J'aurais aimé que dans le compte-rendu que le Sénat se prononce dessus pour reconnaître le travail titanesque.

Président d'assemblée : Pour le point précédent.

Clarisse : Oui, pour le point précédent.

Président d'assemblée : Excellent, c'est noté.

Clarisse : J'ai pas de question, mais je voulais mentionner ça ici.

Président d'assemblée : Merci.

VRER : Merci Olivier.

Président d'assemblée : Sénatrice Albert.

Albert : Juste brièvement, j'en ai déjà parlé avec la sénatrice Surette, mais dans les nombreux documents qui accompagnent les modifications proposées, il y a l'inclusion de cours de méthodologie de recherche de diverses disciplines, mais j'ai vu que la partie retenue n'est pas exhaustive, il y a une offre beaucoup plus importante de différentes disciplines qui se prêteraient très bien à la banque de cours pour des cours de méthode de recherche dépendamment justement du projet d'études environnementales de l'étudiant alors à ce moment-là, je pense qu'il y a une ouverture à ouvrir cette banque-là, mais je veux juste le signifier parce que entre autres il y a le cours de méthodologie de recherche qualitative en travail social qui s'y prêterait totalement, mais entre autres puis je sais que la lettre du doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales en faisait d'ailleurs mention.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Surette.

Surette : À ce point-là, je pense qu'il y aurait aucune fermeture au niveau de la maîtrise en études de l'environnement d'accepter n'importe quel cours de méthodologie de niveau 6000. Puis dans le programme, on a déjà une note qui dit ou tout autre cours de niveau 6000 offert à l'Université de Moncton donc il y a déjà la possibilité de faire ça. Quand qu'on reviendra avec des modifications, on peut peut-être juste ajouter les cours, mais ça n'empêchera pas les étudiants de faire ces cours-là pour respecter les horaires.

Président d'assemblée : Excellent, merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Dans cette optique d'efficience, pourquoi qu'on met pas tout de suite que c'est tout cours de méthodologie 6000 au lieu de faire des listes qu'on doit modifier à chaque fois d'avoir un libellé qui est plus inclusif?

Président d'assemblée : On peut faire ça en amendement. Est-ce que vous en proposer l'amendement?

Recteur et vice-chancelier : Je propose l'amendement, peut-être me suggérer le libellé. Tu l'as bien dit tantôt.

Surette : On dit déjà ou tout autre cours de niveau 6000 offert par l'université puis à ce moment-là faut que ça soit recommandé par le CES puis appuyé par la FESR, ça jamais été un problème dans le passé, mais on pourrait toujours être plus précis puis on pourrait mentionner les cours de méthodologie si c'est nécessaire, mais je pense que c'est pas nécessaire dans le sens où est-ce qu'il y a déjà cette note-là. Donc c'est possible, c'est déjà possible.

Président d'assemblée : Donc on a pas besoin d'amendement.

Surette : On a pas nécessairement besoin d'amendement. Ce qui me ferait peur de faire l'amendement tout de suite, il y a peut-être des choses qui nous échappent dans les cours de méthodologie. Je pense pas, mais.

Recteur et vice-chancelier : C'est juste pour éviter du travail de la Faculté des études supérieures qu'à chaque fois que vous allez avoir un nouveau cours de méthodologie, que ça doit passer au comité. L'idée c'est d'avoir un libellé plus simple puis à ce moment-là on a pas à y revenir. Ça va souvent du superviseur qui va conseiller l'étudiant à ce que le cours est-ce qu'il est pertinent ou pas. Dans une optique de simplifier.

Surette : Honnêtement, c'est que ça cause pas énormément de travail supplémentaire parce qu'on se rencontre déjà en CES régulièrement, c'est des points qui sont très rapides, ça se fait presque par courriel les adoptions ça fait que c'est pas problématique. C'est pas là qu'on a un problème.

Président d'assemblée : Donc on propose pas d'amendement, c'est ça? Je vais céder la parole au sénateur Thibault pour éclairer la situation.

Thibault : Bien je vais pas l'éclairer, je pense pas, ça se peut que je la rende plus simple. Moi je serais pour un amendement, mais garder la mention qui est dans le document à l'effet que ça peut être un cours de métho 6000. Ce que j'enlèverais c'est la liste des cours parce qu'il y a des variations et ça veut dire qu'à chaque fois qui il y a un cours qui est modifié en quelque part, il faudrait modifier un certain nombre d'autres programmes et donc j'aurais plutôt tendance; je sais sénatrice Albert a déjà évoqué le cours de travail social, mais il y a d'autres cours qui ont été créés depuis qui seraient tout à fait pertinents également et donc j'aurais tendance à voter pour un amendement à l'effet d'enlever la liste des cours spécifiques et de dire un cours de méthodologie de niveau 6000 approuvé par le CES.

Président d'assemblée : Est-ce que vous en faites une proposition à l'amendement?

Thibault : Je peux en faire une proposition, mais il y avait déjà une proposition d'amendement sur la table.

Président d'assemblée : Elle n'a pas été appuyée, elle a été retirée.

Thibault : On a pas eu le temps de l'appuyer.

Président d'assemblée : On a pas eu le temps de l'appuyer, c'est ça. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Juste pour dire qu'on l'a retirée.

Thibault : Oui, j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui l'appuie? Appuyé par la sénatrice Surette. Donc là on va tout simplement discuter autour de l'amendement. Sénateur Francis LeBlanc.

LeBlanc, F. : Merci. Je suis content que vous avez remarqué que la MÉE a choisi d'utiliser des cours qui étaient déjà à la banque ce que la FESR encourage largement parce qu'il y a souvent des nouveaux programmes qui créent des cours de méthodologie. On a trop des cours de méthodologie à mes yeux. Monsieur le recteur mentionnait qu'on veut alléger la tâche, c'est-à-dire à chaque étudiant on devrait avoir une approbation. Je pense que la liste qu'on a actuellement qui est une liste assez large qu'on peut ajouter des cours à l'occasion puis avec l'exception, on va approuver un cours similaire. Simplement mettre un cours de méthodologie c'est correct, mais là on pourrait avoir une définition qui pourrait être différente entre celle du CES à chaque fois qu'est-ce qu'un cours de méthodologie, est-ce qu'il faut avoir cours de méthodologie dans le titre. Moi j'aime avoir une liste de cours complète qu'on a actuellement et avec le nouveau système de modification de cours et de programmes qu'on propose de faire, j'assume que tout ça va se faire assez automatiquement. Si qu'on modifie un cours bien ça va se faire dans tous les programmes. Je pense qu'on alourdit la tâche si qu'on demande une approbation pour chaque étudiant donc j'approuverai pas cette modification.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Clarisse.

Clarisse : J'allais aller dans le sens du sénateur LeBlanc dans le sens que je pense que c'est important d'orienter les étudiants sur le type de cours qu'ils peuvent être offerts ici en septembre. D'après la liste de cours que je vois, c'est pas forcément tous des cours de méthodologie. Si je prends le cours ___6293 c'est dans sa première liste, ça s'appelle dispositif expérimentaux, je peux prendre le cours FOR6143 qui est géomatique environnementale notions avancées donc ça va dans un sens contraire. Par contre dans un souci d'équité et de modernisation, si un CES approuve une fois un cours équivalent ici, il devrait être automatiquement ajouté à cette banque de cours. S'il a été approuvé pour un étudiant, pourquoi pas il serait approuvé pour un autre donc c'est peut-être ce suivi-là qui serait plus intéressant pour élargir la banque de cours éligible ici aux étudiants, je pense que ça ferait du sens. Oui, je voterai contre cet amendement parce que je pense que c'est nécessaire de guider les étudiants et que ce n'est pas uniquement que des cours de méthodologie et puis on ira vraiment dans ____, mais il y a une voie de sortie aussi avec un souci d'efficacité. Si la CES reconnaît un cours équivalent pour un étudiant, ça devrait être équivalent pour tous les autres étudiants qui postuleraient, on pourrait l'ajouter automatiquement dans la liste de cours.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Laplante.

Laplante : Merci monsieur le président. Je voulais juste souligner peu importe la voie qu'on va prendre, là si je regarde la liste présentement, il y a deux cours d'ingénierie et ces deux cours-là sont présentement de sigle 6000, mais ça va changer à des sigles 7000 très prochainement. Alors il faudrait peut-être tenir compte des sigles 7000 aussi qui pourraient être inclus dans cette liste-là.

Président d'assemblée : Je vais donner la parole à madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Tel que rédigé dans le formulaire où tout autre cours de niveau 6000, ça nous donne de la flexibilité et je pense que ça c'est une valeur assez importante qu'on veut maintenir dans la préparation du répertoire puis dans le fonctionnement. J'entends les éléments, je pense qu'on a réfléchi un peu là-dessus à nos Comités des programmes respectifs. Tel que présenté, je pense qu'on est dans l'ordre des choses, c'est ma position. Je pense qu'on peut toujours l'améliorer; Olivier j'entends ce que tu dis, mais de là à le faire à la pièce, c'est un peu plus compliqué donc j'aime beaucoup la flexibilité que je vois dans le formulaire.

Président d'assemblée : Il est 11 h 57, on nous attend je pense vers midi. Je vois qu'il y a à peu près 32 demandes d'intervention, j'exagère. Soit qu'on peut continuer pour quelques minutes parce que là on est en train de discuter d'un amendement. Si tous les gens veulent intervenir sur l'amendement, on a pas le temps de prendre toutes les interventions avant d'aller dîner donc qu'est-ce que vous suggérez, qu'on reprenne la conversation après dîner après 13 h? Je peux peut-être en prendre une autre parce que là on est en train d'avoir une discussion sur une proposition d'amendement. Je vais continuer avec sénateur Thibault, vous aviez demandé la parole à nouveau.

Thibault : Merci. C'était simplement pour dire que je voulais pas mettre ma main à couper pour l'amendement, l'important c'est d'avoir une solution avec laquelle tout le monde est confortable. J'entends les arguments sur la visibilité d'un certain nombre de cours, à ce moment-là j'aurais peut-être tendance à l'accepter, à voter pour en éliminant l'amendement, mais avec des modifications apportées sur la liste des cours pour s'assurer que tous les cours sont bien reflétés puis ensuite avoir un processus qui a été évoqué je pense par le sénateur Clarisse. Si le CES accepte un cours bien on le verse directement dans la banque dans la liste de ces cours-là.

Président d'assemblée : Je peux peut-être en prendre un autre. Sénateur Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Étant donné que l'amendement que le recteur avait proposé pour lequel on nous a pas demandés si il y avait quelqu'un qui appuyait, moi j'étais prêt à appuyer cet amendement-là parce que j'estime que le fait d'avoir mis une liste et qu'il y a un élément qui peut s'ajouter, on aurait pu s'entendre à l'amiable d'ajouter cet élément-là assez rapidement tout en conservant l'expression ou tout autre, on peut toujours conserver cela. La raison pour laquelle moi je voterais vraiment contre la proposition que mon collègue a proposé c'est que mettre une liste demanderait un travail laborieux au CES. Moi en tant que président du CES, chaque fois qu'un élément viendrait on serait obligé d'étudier la totalité alors que ici le travail a déjà été fait. Ils ont une liste déjà de cours approuvés, moi je crois que c'est une bonne chose et ce que la sénatrice Albert a proposé à l'amiable, on pourrait s'entendre pour faire un amendement et ajouter tout simplement ce cours et puis on garde l'expression comme c'est déjà dans le document. Ça veut dire exceptionnel lorsque ____, mais faire l'analyse de tout le cours ça devient compliqué. Ça devient compliqué alors qu'on a déjà un certain nombre de cours à apprécier. Moi je crois qu'on aurait dû retourner sur l'amendement du recteur.

Président d'assemblée : Un point d'ordre.

Secrétaire générale : Merci. Quand on lit le formulaire en tant que tel, en bout de ligne dessous les cours on dit « ou tout autre cours de niveau 6000 offert à l'Université de Moncton » et ça ça crée une flexibilité dans le formulaire qui permet justement d'aller chercher le cours qu'Hélène Albert mentionne. C'est ce que je voulais dire dans le sens que j'aime la façon que c'est écrit parce que cette flexibilité est là puis elle est là pour toutes les autres disciplines aussi. Je pense que la rédaction est dans l'ordre des choses, du moins je l'aime beaucoup parce que ça permet justement d'aller chercher, puiser dans les disciplines ou de ne pas oublier un cours qui peut-être aurait pu se retrouver sur la liste.

Président d'assemblée : Il est midi, il y a trois demandes d'intervention, mais il faudrait pas que ça prenne une demi-heure. Si on peut faire ça de cinq à sept minutes, je crois qu'on est correct. Sénatrice Surette.

Surette : Je pense que c'est bon d'avoir une liste de cours là. Je vais voter contre l'amendement que j'ai appuyé, mais je suis contente qu'on a eu la discussion. C'est pour ça que je l'avais appuyé parce que je pensais que la conversations était importante. Je pense que la liste des cours qu'est là c'est toutes des cours de méthodologie même si il y en a qui sont pas nommés méthodologie, c'est toutes des cours qu'on a jugés qui étaient de la méthodologie pour la maîtrise en études de l'environnement. Je pense que la note qui est en bas est déjà bonne pour pouvoir couvrir n'importe quel autre cours. Il y a déjà énormément de flexibilité et d'adaptabilité dans notre façon de fonctionner au CES la maîtrise en études de l'environnement donc je pense que c'est bon de pouvoir orienter les étudiants vers le type de cours de méthodologie qu'on a tout en étant ouvert avec eux sur la possibilité d'en faire un autre si c'est préférable et les dispositions sont là.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Lajoie.

Lajoie : Merci. Je comprends peut-être qu'on est en train de retirer la proposition d'amendement, mais en fait moi j'aurais été pour l'amendement puis j'aurais juste dit que la liste préapprouvée elle aurait pu être communiquée à l'extérieur du répertoire.

Président d'assemblée : Sénatrice Albert.

Albert : J'ai quasiment envie de commencer par m'excuser, mais bon, c'est fait c'est fait comme dirait l'autre, mais ce que je comprends c'est que techniquement le système va pas bloquer un étudiant pour s'inscrire à n'importe quel cours de 6000. C'est toujours au CES de valider finalement les choix de cours des étudiants pour s'assurer que ça fait dans son programme si j'ai bien compris puis dans ce sens-là, je pense que ça ça pose moins de problème. Je pense juste que c'est peut-être la visibilité des disciplines qui moi à premier à bord je prêchais pour notre paroisse parce que souvent elle est pas vue comme étant scientifique alors qu'on a des collègues qui travaillent justement sur toute la question du travail social puis des enjeux climatiques alors j'arrête là-dessus. Merci.

Président d'assemblée : Sénateur Thibault.

Thibault : Hélène la sénatrice Albert prêche ça pour sa paroisse, je vais prêcher pour ma province. Il y avait plusieurs cours, il y en a en travail social, il y en a en administration publique, il y en a en linguistique, il y en a en sciences sociales des cours qui seraient très pertinents et donc j'aurais tendance à dire allongons la liste si c'est possible de le faire ici puis ensuite travaillons sur la base, enfin l'unité travaillera sur la base de la petite phrase qui permet d'ajouter des cours.

Président d'assemblée : On va voter sur l'amendement. Est-ce qu'on peut la relire?

Secrétaire générale : Si j'ai bien compris Jean-François appuyé de Céline Surette, que l'on retire les cours de méthodologie ou les cours de la liste des cours à option. On parlait, si j'ai bien compris, de la liste qui se trouve dans le formulaire à la page 19.

Président d'assemblée : C'est ça la proposition. C'est ça qui a été mis sur la table, on en a discuté, là on va voter pour ou contre. Ça va? Donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et c'est 8 oui, 1 abstention et 23 non donc l'amendement est refusé. Si on peut la passer tout de suite sans nécessairement avoir une discussion d'une demi-heure. Êtes-vous prêts pour voter sur la proposition principale? Oui. Donc là on revient à la proposition principale qui était ce que vous avez à l'écran proposé par le vice-recteur et appuyé je pense c'était sénatrice Surette. Vous êtes prêts pour le vote, je démarre le vote. J'arrête le vote et c'est 29 oui, 2 non donc adopté. Il est 12 h 05, on va s'en aller manger. On va réfléchir à nos bons coups, on va réfléchir à nos péchés individuels et collectifs, ok, donc bon appétit puis on revient à 13 h.

DÎNER

9.2 Modification aux conditions d'admission de la Maîtrise en études de l'environnement

Président d'assemblée : On continue. Le point 9.2, modification aux conditions d'admission de la maîtrise en études de l'environnement, M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Ici c'est rattaché au point qu'on a discuté juste avant le lunch, c'est une question de modifier les conditions d'admission de la maîtrise en études de l'environnement. C'est un projet un peu comme qu'on voit ici régulièrement. Dans le fond, on veut remplacer la série de règlements par le libellé typique qu'on retrouve, satisfaire les règlements universitaires 22.1 donc c'est à la page 21 du CPR-9. C'est un peu simplifier, streamliner nos conditions d'admission. Donc monsieur le président, je vais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions d'admission et conditions particulières de la maîtrise en études de l'environnement.

Président d'assemblée : Ok et appuyé par le sénateur Francis LeBlanc. Est-ce qu'il y aurait des questions? J'en vois pas, aucune demande d'intervention. Si il y a pas de questions, je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et c'est 31 oui, 0 non. C'est bon de commencer l'après-midi avec un point qui va vite.

VRER : On va essayer un deuxième.

Président d'assemblée : On va essayer un deuxième.

9.3 Modification au programme combiné Juris Doctor – Maîtrise en études de l'environnement

Président d'assemblée : Le point 9.3, modification au programme combiné juris doctor – maîtrise en études de l'environnement.

VRER : Merci monsieur le président. Effectivement, c'est le dossier qui a fait en sorte qu'on a repoussé l'adoption des modifications à la dernière réunion du Sénat. Je sais pas si vous en souvenez, le matin même on s'est aperçu qu'on avait oublié que la MÉE était associée avec le programme JD aussi. On a un programme combiné JDMÉE donc la Faculté de droit s'est chargée du dossier assez rapidement puis on a

réussi à faire les différentes étapes pour cette rencontre ici. Donc vraiment c'est simple, il s'agit d'intégrer les changements apportés à la MÉE qu'on a adoptée ce matin au programme combiné JDMÉE. Les changements consistent essentiellement du changement de nom de certains cours comme qu'on avait prévu dans l'autre projet puis le nombre de crédits pour la thèse. Le nombre de crédits passe de 21 à 27 crédits donc c'est pour ajuster le nombre de crédits. Si vous regardez au CPR-2 à la page 3 et au CPR-9 à partir de la page 6, les changements sont à la page 12 avec le profil du programme donc on les a là. Monsieur le président, je veux faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées donc changement de nom de cours et modification du nombre de crédits pour la thèse au juris doctor maîtrise en études de l'environnement.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie? Sénatrice Surette. Est-ce qu'il y aurait des questions? J'en vois pas donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et c'est 32 oui, 0 non, adopté.

9.4 Modification aux conditions d'admission et de maintien du programme de maîtrise en administration des affaires (coop)

Président d'assemblée : Le point 9.4, modification aux conditions d'admission et de maintien du programme de maîtrise en administration des affaires (coop).

VRER : Merci monsieur le président. Si vous avez regardé un peu la documentation ou si vous êtes familiers avec le programme de MBA coop, vous remarquez dans les descriptions dans les cours on parle de stages, mais le mot coop apparaît pratiquement en nulle part. Ici, c'est vraiment une question d'actualiser un peu le programme. Il est proposé par la Faculté d'administration et la FESR donc c'est un projet qui est appuyé par les deux unités. Essentiellement, il s'agit d'apporter des modifications pour mettre en évidence qu'il s'agit bien d'un programme coopératif. Par exemple dans la version actuelle du programme, on parle plutôt de stages pratiques tandis que la pratique courante c'est de parler de stages coop, c'est ce qu'on fait à différents endroits dans la documentation. Les changements consistent essentiellement de l'ajout du terme coop dans les titres des cours ADMN6501 et 6502 et ceci ça été adopté au Comité des programmes, mais c'est juste pour illustrer un peu le type de changements qu'on a faits. On change les titres de stage 1 et stage 2 à stage coop 1 et stage coop 2. Là aussi ça été adopté par le CPR. Ce qui nous concerne plus spécifiquement aujourd'hui ce sont les modifications qui sont proposées aux conditions d'admission et aux conditions de maintien du programme. Si vous regardez au formulaire CPR-9 en ce qui concerne la mise à jour du répertoire, vous l'avez à partir de la page 3 jusqu'à la page 6. Si vous allez dans vos documents, vous allez voir le type de changements qui sont apportés. Je note que le contingentement est en gras, mais je pense qu'il était déjà là d'avance. J'ai regardé le programme actuel qui est au répertoire et par exemple à la section 1.4, les stages coop sont de durée de 12 à 16 semaines, c'est comme ça la nomenclature qu'on utilise au lieu qu'on avait deux stages coop deux stages de 15 semaines donc on essaie de ramener ça avec la pratique pour les autres programmes coop puis vraiment le gros changement se trouve à la page 4 donc on enlève le mot pratique, on met coop puis on a apporté un certain nombre de changements dans la description. Voilà, je vais m'arrêter là monsieur le président et je vais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions d'admission et aux conditions de maintien du programme de maîtrise en administration des affaires, MBA régime coopératif.

Président d'assemblée : Appuyé par sénateur Nguyen. Est-ce qu'il y aurait des questions? Non donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et c'est 31 oui, 0 non, adopté.

9.5 Modification aux programmes de formation initiale en enseignement

Président d'assemblée : Le point 9.5, modification aux programmes de formation initiale en enseignement. Je pense ici, monsieur le VRER, vous avez une présentation PowerPoint?

VRER : Oui, j'ai une présentation PowerPoint. Merci monsieur le président. Ce dossier ici est peut-être un petit peu plus je dirais pas complexe, mais un peu plus élaboré que les trois derniers. Lorsqu'on a eu le dossier au CPR, on avait invité la sénatrice Cormier à venir nous présenter le projet. Je lui ai demandé pour son PowerPoint que j'ai ajusté un petit peu à ma façon pour compléter certaines informations, mais je vous dis d'avance que je prends pas la propriété intellectuelle sur la présentation de Marianne. C'est un projet comme j'ai mentionné qui est assez important. C'est un projet qui a été soumis par la Faculté des sciences de l'éducation qui est quand même appuyé de l'UARD en éducation, les facultés partenaires dont la Faculté des sciences, la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. C'est un projet ou plusieurs projets qui découlent en réalité des recommandations qui ont été adoptées ici même et au Conseil v'la peut-être un petit peu plus qu'une année, je pense c'était à l'automne 2021. Le projet si on regarde en détails qu'est-ce qu'on vise à faire avec ce projet-là, c'est vraiment améliorer l'expérience étudiante en donnant de la flexibilité dans leur cheminement dans leur parcours. Ceux et celles qui connaissent les étudiants qui sont dans un de nos programmes en éducation trouvent que actuellement c'est des programmes qui sont chargés, qui sont lourds, qui sont rigides, peu de flexibilité donc les recommandations qu'on met de l'avant aujourd'hui sont justement pour adresser ces questions-là. Ce projet vise également à satisfaire les parties prenantes soit les personnes étudiantes, le Ministère de l'éducation et développement de la petite-enfance, les districts scolaires surtout en ce qui concerne la connexité donc on avait discuté tout ça l'année passée, mais quand même, je pense que les facultés partenaires ont bien travaillé pour faire en sorte qu'on arrive à quelque chose qui est plus potable aujourd'hui. Le projet touche 14

programmes, il y a dix programmes en enseignement au secondaire donc c'est des programmes combinés soit des B.A.-B.Éd ou des B.Sc.-B.Éd, par exemple les B.A.-B.Éd ça touche les programmes avec les majeures en anglais, en études françaises, en géographie et en histoire. Le B.Sc.-B.Éd. avec des premières concentrations soit en biologie, chimie, math, physique, le baccalauréat en éducation physique B.Éd. et le bacc musique B.Éd. Ça touche également le programme combiné de formation primaire donc le B.A.-B.Éd. primaire et finalement, les trois programmes postbacc en éducation soit éducation primaire, éducation secondaire puis éducation secondaire avec immersion/inclusion scolaire. Ça touche tous ces programmes-là puis lorsqu'on parlait de lourdeur du processus quand on a regardé au CPR, on vous épargne de ça aujourd'hui parce qu'on touche pas les cours au Sénat, mais il y avait de l'ordre de 130-140 formulaires juste pour la question des cours essentiellement parce que ça touche 14 différents programmes. Ce que je vais faire aujourd'hui, je vais parler un petit peu des recommandations suivant le processus d'assurance qualité donc l'évaluation des programmes puis je vais toucher un petit peu les changements proposés en lien avec les objectifs des changements qui sont proposés. On parle ici d'enlever l'obligation de la connexité, je vais en parler un petit peu plus tout à l'heure pour ceux et celles qui se souviennent peut-être pas ce que c'est. Améliorer la flexibilité des parcours, un des je vais dire « problèmes » des programmes actuels c'est qu'il y a beaucoup de cours de 2 crédits pour l'étudiant, mais ce sont des 2-1 qui fait en sorte qu'en terme de charge de travail, ça équivaut à des cours de 3 crédits, l'étudiant ou l'étudiante a seulement 2 crédits pour ce cours-là donc si on regarde un programme de 168 crédits, en réalité ça fait en sorte que c'est un programme de 180-quelques crédits. Quand on dit que c'est des programmes qui sont lourds, ça en est un exemple. On veut également alléger le parcours de mathématiques pour le primaire puis réviser les conditions d'admission pour les postbaccalauréats donc les assouplir. Les deux recommandations qu'on a adoptées ici et au Conseil qui touchent vraiment le projet d'aujourd'hui c'est les deux recommandations suivantes : que l'exigence de la connexité soit éliminée afin de mieux répondre aux besoins des districts scolaires en milieu rural et de permettre plus de flexibilité dans les choix des majeures et des mineures et que les solutions soient identifiées par les unités concernées pour assurer la qualité de la formation. Ça c'est certain que la sénatrice Cormier pourrait en discuter plus longuement, mais essentiellement ici on avait beaucoup de frustration de la part des étudiants, on avait des étudiants qui auraient par exemple aimé de faire une première concentration en physique puis une mineure en anglais puis le système actuel ne le permet pas. Avoir des parcours qui sont multidisciplinaires comme ça, c'est intéressant pour les écoles, surtout les plus petites écoles donc c'est un peu l'idée derrière ça puis ce que Marianne va vous dire aussi c'est peu importe avant qu'on ait la connexité, il y avait environ 80 % des étudiants qui par leur intérêt personnel s'inscrivaient dans des domaines connexes de toute façon. Le deuxième c'est que la faculté améliore la flexibilité des parcours en éliminant les cours de 1 crédit et 2 crédits en organisant les cours en blocs de 3 crédits sans pour autant dépasser le total de 168 sur cinq ans et permettre plus de cours optionnels. Donc c'est vraiment une question d'ajouter de la flexibilité dans le parcours de nos personnes étudiantes. Le premier paragraphe j'en ai parlé. Si on regarde les CPR-10 pour les programmes qui sont destinés à l'enseignement au secondaire, actuellement il faut choisir une majeure ou une première concentration et une mineure ou une deuxième concentration donc la liste en bas ici ça nous démontre quelles sont les majeures ou les premières concentrations. En sciences, on parle de concentration, aux arts et sciences sociales on parle plutôt de majeure et de mineure donc les premières concentrations qui sont possibles, biologie, chimie, math, physique, puis du côté Faculté des arts et sciences sociales, ce sont des majeures donc on parle des majeures en anglais, éducation physique quoique c'est pas à cette faculté-là, études françaises, géographie, histoire. Donc pour les mineures puis les deuxièmes concentrations, on a les mêmes en sciences plus l'informatique donc bio, chimie, informatique, math et physique puis les mineures on a plus également donc anglais, arts visuels, développement personnel et social, français langue seconde, géographie, histoire, linguistique et littérature, science de la gestion et sciences sociales. Ce que ça veut dire c'est que le projet qu'on a devant nous aujourd'hui va permettre plus de choix pour l'étudiant, il pourra choisir dans différentes disciplines. Ici on parle de crédits donc si on parle des B.Sc.-B.Éd. connectés donc ce qu'on a actuellement, comme première matière scolaire c'est 54 crédits donc 36 matière principale, 18 matière connexe puis la deuxième matière scolaire est 21 crédits. C'est comme j'ai mentionné, en sciences on parle de concentration tandis que dans les autres disciplines on parle de majeure puis de mineure. Pour les programmes non-connectés, on parlerait de 51 crédits première matière et 24 crédits pour la deuxième matière scolaire. Pour les B.A.-B.Éd maintenant, c'est un peu la même chose donc 51 crédits pour la première matière donc la majeure puis la deuxième c'est 24 crédits. Le nouveau ça reste la même chose donc une majeure à 51 et une mineure à 24. Si on regarde un peu toute la question de la flexibilité, tout de suite les exigences de la Loi scolaire disent que nos programmes combinés doivent être de 168 crédits donc au primaire il y a 18.5 crédits qui sont cachés, c'est ce que j'expliquais tout à l'heure les cours de 2 crédits donc c'est des 2-1 qui en réalité en terme de charge de travail c'est des cours de 3 crédits pour l'étudiant même s'il en reçoit juste deux. Si on fait le calcul, ça donne un programme qui est équivalent à 186.5 crédits en tout. Puis du côté au secondaire, il y a 7 crédits qui sont cachés également donc dans ce cas-là ça viendrait à 175. J'en parle pas beaucoup ici, mais au Comité des programmes ce qu'on a fait c'est qu'on a aboli tous les cours de 2 crédits puis on a créé des nouveaux cours de 3 crédits donc quand on parle beaucoup de formulaires, c'était beaucoup la même chose qui s'est répétée donc c'est vraiment la question de traiter les cours de 2 crédits. Pour le bacc en éducation physique B.Éd., même chose, on monte les cours à 3 crédits, on enlève un cours ÉPAP dans les cours au choix donc c'est un cours de 1 crédit donc on aura à choisir 5 crédits de la liste C puis on ajoute un cours d'OFG pour un cours au choix de l'étudiant qui satisfait l'OFG-6 donc précédemment le cours qui satisfaisait l'OFG-6, si je me trompe pas Marianne, c'est un cours d'éducation donc ici ça permet une plus grande flexibilité pour les étudiants. Ironiquement, on passe de 168 à 170 crédits, mais la charge réelle de travail de l'étudiant est diminuée considérablement. Il y a un certain nombre de cours qui sont enlevés du parcours justement pour permettre le nouveau cursus. Des petites choses comme le séminaire de fin de session sera de 1 crédit au lieu de 3, je pense que la durée du stage est

réduite. Les autres cours sont tous portés à 3 crédits. Pour la mathématique si vous regardez la documentation, c'était un des points qui avaient été soulevés dans la correspondance de la Faculté des sciences. Tout de suite si vous regardez la boîte de gauche, il y a cinq cours de math et je pense qu'il y a un cours de statistiques et deux cours de didactique si je me trompe pas. C'est beaucoup de cours de mathématiques pour le primaire donc si on compare à UNB par exemple, ils ont deux cours de math puis un cours de statistiques, je pense Marianne, ou un cours de didactique, en tout cas, c'est quelque chose comme ça. Notre programme est chargé du côté mathématique donc ce que la faculté propose c'est d'enlever les cours de MATH2433 et 2493 puis de garder le cours de statistiques. Ce que le Département de math aurait plutôt suggéré c'est de garder le MATH2433 puis enlever le cours de stats donc c'est le STAT2653. Un des arguments avancés par la Faculté des sciences de l'éducation c'est que le cours de stats c'est une condition d'admission au programme de maîtrise. Moi je vois différentes solutions possibles ici puis si vous regardez la liste des cours des mathématiques ce que j'ai compris c'est que ce sont tous des cours qui sont réservés aux étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation. Pour moi la solution idéale ça serait que les deux facultés s'assoient ensemble puis qu'ils ajustent le contenu des cours existants pour justement s'il y a des lacunes ou des manquements en terme de connaissances, ils pourraient être redistribués dans les cours existants donc j'inviterais les deux facultés à s'asseoir ensemble pour cette question-là. Pour la question de l'OFG-6 je l'ai mentionné aussi que les étudiants pourront choisir un cours dans la banque au lieu de faire le cours EDUC5933. C'est ça qu'on retrouve dans le formulaire. Pour les postbaccs, là également on change les cours 2-1 à des cours 3-0 puis on change les noms aussi des postbaccs donc ça devient des postbaccalauréats en éducation secondaire, postbaccalauréats en éducation primaire immersion/inclusion scolaire et postbaccalauréats en éducation secondaire immersion/inclusion scolaire. On avait un programme avant, le fameux programme de deux ans qu'on appelait le baccalauréat en éducation. On a révisé les conditions d'admission pour les postbaccs, on s'est beaucoup inspiré sur ce qui se faisait à UNB puis St. Thomas donc les conditions d'admission ont été révisées en respectant la Loi scolaire. On exige moins de crédits dans les matières enseignables pour l'admission. Je vais peut-être ouvrir une parenthèse ici, faut pas oublier c'est des gens qui ont un baccalauréat dans une autre discipline donc il y avait certaines exigences par rapport au nombre de crédits qu'on devait avoir dans certaines disciplines donc on rend ça beaucoup plus souple. Ce qu'on faisait aussi c'est qu'on avait des références à nos cours, les cours faits à l'Université de Moncton dans les conditions d'admission donc si quelqu'un faisait son bacc à UNB puis il voulait venir ici, c'était peut-être pas difficile à faire la correspondance donc vraiment on a enlevé les références à nos propres cours pour être plus inclusif des personnes qui proviennent de d'autres institutions. J'arrive fini. D'autres considérations, j'ai dit tout ce qui touchait les cours on a adopté au CPR donc ici aujourd'hui il s'agit d'adopter les modifications aux profils des programmes, modifications aux titres de certains programmes et les modifications aux conditions d'admission des programmes de postbacc. Donc voilà. Je sais pas madame secrétaire générale si je devrais faire la première proposition tout de suite. Je vais la mettre sur le table. Monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil des programmes suivants donc tous les B.A.-B.Éd., B.Sc.-B.Éd., le B.Ep.-B.Éd. et les postbaccalauréats que vous avez devant vous. B.Mus.-B.Éd., merci.

Président d'assemblée : Mais pas le primaire.

VRER : Le primaire vient par après.

Président d'assemblée : Exact. Proposé et appuyé par Marianne Cormier. Est-ce qu'il y aurait des questions?

VRER : Marianne si t'as un complément. Je l'ai légèrement modifié par contre, j'ai mis du contexte au début surtout puis de la couleur.

Président d'assemblée : Sénatrice Godin.

Godin : Merci monsieur le président. J'aimerais parler d'inclusion dans le sens que oui il y a 14 programmes, mais il y en a un quinzième que dans aucun document qui a été mentionné qui est le B.A.-B.Éd. majeure en études familiales qui est en redéfinition. Si on se souvient bien ce que le Conseil de l'université à l'époque avait bien spécifié, M. Dako vous étiez là, que les programmes allaient être soit abolis ou redéfinis. Ici je trouve qu'il aurait pu y avoir une petite note qui disait que le B.A.-B.Éd. majeure études familiales est présentement en redéfinition et c'est pour ça qu'il n'est pas inclut dans aucun des documents ici. Il était tellement exclus que lorsque la présidente a révisé les programmes, elle nous a pas vus du tout, elle a même pas pensé de me demander qu'est-ce que je pensais, mais en tout cas, ça fait rien. C'était pas pour mal faire, mais j'aimerais rappeler aux gens qui ont reçu cette lettre le 24 septembre 2021 qui provenait de Lyne Marotte, la directrice des directions de programmes d'études du Ministère de l'éducation qui avait informé plusieurs membres ici, qu'il y avait effectivement encore beaucoup de cours du domaine des études familiales qui se donnent dans les écoles et en cette date du 24 septembre 2021, il y avait 4 380 élèves des écoles francophones secondaires du Nouveau-Brunswick qui suivaient les cours du domaine des études familiales qui sont par exemple le nouveau cours mieux-être objectif vie carrière, introduction à la nutrition, tous les cours de formation personnelle et sociale, nutrition, couture, textile et j'en passe. Le deuxième point c'est que là vous allez peut-être dire, mais ça c'était en 2021, ça fait longtemps, mais là j'ai reçu de Mme Isabelle Perron-Desjardins les chiffres de cette année qui se trouvent à 5 130 et il ne faut pas oublier les cours locaux qui ont présentement 1 302 élèves du secondaire. Et si vous avez écouté les nouvelles, M. Tardif a annoncé ce matin qu'il pensait peut-être que M. Higgs aurait l'intention d'enlever les cours qui traitent de sexualité dans les

écoles. Sur ce point, la faculté ou l'école qui forme la mineure en formation personnelle et sociale et la majeure en études familiales parce qu'on a encore 15 étudiants, on est encore là pour trois ans, c'est nous qui formons ces personnes-là et ce qu'il faut savoir c'est si vous allez au médecin, vous aimez mieux avoir un médecin qu'a une majeure en médecine que quelqu'un qu'a une mineure fait qu'en études familiales les enseignants qui ont une majeure sont beaucoup mieux formés pour enseigner ces cours-là. Je pense que la petite confusion qui existe avec les cours qui sont donnés dans les écoles en études familiales c'est qu'ici nous sommes tous des universitaires qui lorsqu'on était au secondaire on a pas pris les cours peut-être qui se donnaient en études familiales parce qu'on voulait prendre la chimie 2 puis la science 4 puis la math 8, mais tout ça pour dire que dans la communauté, dans la province du Nouveau-Brunswick on enseigne pas seulement à des universitaires, il y a beaucoup de cours du domaine des études familiales qui se donnent encore et je le dis et je le répète au Comité des programmes parce que là nous on a redéfini le bacc en études familiales qui formait les économistes familiaux dans la maman de Francis. On a redéfini ce programme-là parce que je comprenais pas l'expression poupée russe quand je l'ai lu dans mes documents, mais là je comprends. C'est que nous le bacc en études familiales de quatre ans bien à partir de ce corpus de cours-là, c'est ces cours-là qui allaient avec la majeure en études familiales et qui servent aussi à la mineure. Alors avant que monsieur Jean-François me dise que je suis hors d'ordre, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de vous éduquer tous et toutes sur les cours en études familiales qui sont encore et toujours dans les écoles. Alors merci.

Président d'assemblée : Merci. Aucune réplique, c'est beau. Je procède avec la sénatrice Albert.

Albert : On va essayer de pas se mettre les pieds dans les plats cette fois-là. Je veux simplement faire remarquer qu'on a tout observé que le cours pensée critique au secondaire a été retiré de l'ensemble des programmes probablement parce que c'est un cours à 1 crédit, mais un peu à l'instar de l'intention pour les cours de mathématiques statistiques qui devraient être revus pour au moins assurer que les contenus soient maintenus, je pense que la question de la pensée critique dans les écoles pour les élèves des écoles secondaires est fondamentale surtout à l'ère où on est face à beaucoup de désinformations où on est vraiment dans des situations où on a un gros bagage à droite puis on a besoin d'avoir des jeunes qui sont capables de penser de manière critique. Je sais pas si il y a des prévisions pour que dans ces programmes-là il y ait des contenus de formation qui touchent la philosophie, la pensée critique, mais ça m'apparaît fondamental. Je vais arrêter là-dessus.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à la doyenne Cormier.

Cormier, M. : Merci beaucoup pour la question puis je suis complètement d'accord avec toi madame la sénatrice Albert. Nous valorisons beaucoup la pensée critique en éducation. C'est un contenu qui est dans beaucoup d'autres cours dont le cours de fondement en éducation qui est offert à la fin du parcours, mais ça apparaît dans d'autres cours aussi. C'était juste que celui-là c'était comme une introduction, mais on s'est aperçu qu'il fonctionnait plus ou moins bien puis c'était un cours à 1 crédit qui créait des problèmes dans les profils.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je vais pas revenir sur le cas que madame la sénatrice Jeanne Godin a mentionné, mais c'est vrai que je suis entièrement d'accord avec elle qu'il aurait fallu le mentionner dans ce document-là qu'il existe des mineures qui font partie des études familiales qui sont intégrées à la Faculté d'éducation donc il aurait fallu mettre quelque chose là-dedans même si le programme est à l'étude. Deuxième élément que je veux peut-être ajouter c'est qu'on regarde dans le document, c'est vrai que ça devient un truc mathématique où on enlève le cours de 2 crédits et on ajoute 3 crédits et c'est exactement la même appellation. Est-ce que le cours est bonifié, c'est quoi le changement qui vient par rapport à ça parce qu'il y a eu plusieurs éliminations de 2 crédits et puis on met 3 crédits. Est-ce qu'il y a eu une modification quelque part, qu'est-ce qui a été fait, voilà. De ce côté-là, j'avais un peu de difficulté.

Cormier, M. : Merci pour la question. L'unique changement c'est que c'était des cours de 2 crédits théorie et 1 crédit laboratoire comme on l'appelle au CPR. Donc on mettait trois heures à l'horaire, il y avait le même montant d'évaluation que si c'était un cours de 3 crédits théoriques. Le prof recevait 3 crédits dans sa charge, les étudiants recevaient 2 crédits pour avoir fait le cours de 3 crédits donc c'était une injustice envers les étudiants qui nous disaient année après année que les cours de 2 crédits étaient souvent plus exigeants que les cours de 3 crédits donc on a rectifié le tir puis on a dit au lieu que ça soit des 2-1 ce sont des 3 crédits, l'étudiant va recevoir 3 crédits sur son relevé de notes comme il a travaillé pour 3 crédits.

Dako : Ça veut dire que s'il suivait le cours théorie, il fait le laboratoire, 1 crédit de laboratoire.

Cormier, M. : Dans les formulaires ce qu'on a indiqué c'est qu'on avait une approche qui était plus expérientielle tout au long des trois heures de cours qui étaient à l'horaire, c'était pas comme deux heures en théorie puis ensuite on s'en va dans un laboratoire. Ce sont des cours de didactique donc dans les cours de didactique on va sortir du matériel didactique, on va manipuler un matériel didactique voir comment on travaille avec ça, mais ça se faisait tout dans la salle de classe, c'était juste qu'il y avait une composante expérientielle et on l'avait identifiée comme ça, mais dans le fond, on peut dire que c'est trois heures de cours théoriques expérientiels.

Président d'assemblée : Sénateur Levesque.

Levesque : Merci monsieur le président. En fait, j'ai deux questions. Quand je regarde la documentation pour le programme postbacc en éducation secondaire, le fameux bon vieux bacc de deux ans, on propose un changement de la durée du programme de 16 mois à 18 mois n'est-ce pas?

VRER : 24 mois à 16, c'est ça?

Levesque, R. : 16 à 18 mois qu'est correct puis bravo pour ça parce qu'on devient plus compétitif avec les autres universités, mais ma seule question c'est que si je l'appelle l'ancien programme de deux ans qu'on a toujours eu qu'on se réfère à 16 à 18 mois, bien il faut pas oublier les deux autres postbaccs. L'autre postbacc qui est justement primaire et secondaire en immersion/inclusion scolaire demeure deux ans fait qu'ici je me pose juste la question lorsque les étudiants après qu'ils ont fait un bacc, vous avez le choix entre 16 mois ou deux ans, on va peut-être perdre une clientèle pour ceux et celles qui sont intéressés à faire ce postbacc-là en immersion/inclusion donc ma première question c'est est-ce que les deux autres postbaccs éventuellement on va concorder avec la durée de l'autre programme. Ça c'est ma première question.

Cormier, M. : Excellente question. Quand on a fait les modifications au cours et au profil de cours en éducation, on a vu qu'il y avait des répercussion sur les postbaccs et on a fait les ajustements, mais on a pas étudié vous vous en souviendrez parce que vous êtes à l'UARD, en éducation on a pas étudié l'assouplissement des postbaccs. Je suggère qu'il faudrait que l'UARD s'y penche dans le cadre du projet actuel qui est de créer les baccs dans une approche programme.

Levesque, R. : Merci. Peut-être ma deuxième question c'est que depuis le fameux postbacc de deux ans, il y a eu bien des changements ou des modifications, des choses qui sont à jour c'est-à-dire ces deux nouveaux postbaccs-là qui sont en immersion/inclusion scolaire, dans ces deux postbaccs-là les campus du nord Edmundston et Shippagan sont en mesure d'offrir la première année et bien sûr l'année subséquente ils viennent à Moncton. Quand je regarde l'ancien postbacc, je l'appelle l'ancien, de deux ans, on semble oublier que les deux campus du nord offrent totalement ces cours-là déjà à travers des postbaccs en immersion/inclusion scolaire. Moi monsieur le président le fait qu'on reconnaît déjà les compétences des campus du nord aux deux autres postbaccs, peut-être c'est un oubli, j'aimerais proposer un amendement que justement la première année de ce postbacc-là en éducation secondaire puisse être offerte dans les campus du nord parce que justement les cours sont déjà offerts dans les deux autres postbaccs.

Président d'assemblée : Pour quel programme, voulez-vous préciser?

Levesque : Oui. Il y a trois postbaccs donc le postbacc justement secondaire immersion/inclusion scolaire, la première année est offerte à Shippagan et Edmundston. Le postbacc également en primaire immersion/inclusion scolaire, la première année est également offerte aux campus du nord, mais l'autre que j'appelle l'ancien postbacc secondaire, historiquement il était pas offert aux campus du nord parce que les deux autres postbaccs n'existaient pas. Le fait que les campus du nord offrent déjà ces cours-là, c'est pour cette raison-là.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a un appuyeur? Point d'ordre.

Secrétaire générale : Habituellement quand c'est une question de lieu, le Comité conjoint de la planification doit examiner le dossier. Il peut y avoir une question financière qui est reliée à ça. Maintenant moi je le mentionne au Sénat, je veux dire il y a peut-être un moyen de pouvoir avancer aujourd'hui, mais il faut être conscient que c'est une question de lieu et habituellement c'est dans la juridiction du Comité conjoint. Ça c'est la recommandation du Comité des programmes donc il y a peut-être quelque chose là au niveau de la procédure.

VRER : Si je comprends bien Lynne, faut que ça passe au CCJ avant de venir ici.

Secrétaire générale : Oui parce qu'il pourrait y avoir une question financière.

Président d'assemblée : Dans ce cas-là l'amendement aujourd'hui ne serait pas recevable, un amendement de ce genre-là.

Secrétaire générale : Je veux certainement pas vous bloquer, mais je pense que ça serait sage avant d'aller au Conseil des gouverneurs d'avoir vraiment le regard du Comité conjoint. Ça fait qu'éventuellement on pourrait avoir un sous réserves d'un regard du Comité conjoint si vous êtes à l'aise avec la proposition du moins la position du Sénat est connue.

VRER : Le recteur et moi on discutait. Est-ce que ça serait une recommandation conditionnelle à ce que le CCJ soit d'accord?

Secrétaire générale : C'est ce que je suis en train de dire.

VRER : Ok.

Président d'assemblée : Donc on pourrait l'accepter dans ce cadre-là. On a quand même une proposition d'amendement appuyée par Xavier Robichaud donc là on va discuter de l'amendement. Dans l'ordre j'ai sénatrice Albert.

Albert : Je voudrais simplement mentionner que si j'ai bien compris, on parle des cours qui sont déjà offerts. Il y a pas de création de cours, pour les autres programmes ça existe déjà donc ceux qui sont dans la proposition, ça devrait pas impliquer à moins que je comprenne mal, des enjeux financiers parce que c'est les mêmes cours.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à la doyenne Fortin.

Fortin : Merci monsieur le président. Je veux quand même être transparente avec les sénateurs. Nous avons l'autorisation d'offrir les deux autres postbaccs, la première année des deux autres postbaccs, mais en réalité, on a jamais eu l'opportunité d'offrir les programmes faute d'admission. Par contre, nous avons l'autorisation d'enseigner l'ensemble des cours. Étant donné que le programme sera sur 16 à 18 mois, je sais pas exactement comment la feuille de route va se décider de façon certaine à l'intérieur de ces 16 à 18 mois donc il y a quand même des cours soit éducation en milieu minoritaire, littératie et enseignement, fondements de l'éducation que nous n'offrons pas au campus d'Edmundston donc c'était des cours qui étaient considérés de la deuxième année et on les offrait pas donc ça supposerait à ce moment-là une entente avec la faculté pour des cours partagés pour diminuer les coûts. C'est ça, mais nous avons l'autorisation d'offrir la première année des deux autres programmes.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à la doyenne Cormier.

Cormier : Merci monsieur le président. Tout simplement pour ajouter un complément d'information à ce que la sénatrice Fortin vient de dire, la feuille de route prévoit si on est pour l'offrir sur 16 mois une session printemps-été avec les cours qui ne sont pas offerts présentement à Edmundston et Shippagan donc la session printemps-été c'était prévu en présentiel à Moncton. Ça serait une session plus été parce qu'ils ont un stage aussi à faire au début mai de trois semaines donc les cours commenceraient après cette session-là si qu'on a la permission de le faire parce que c'était comme conditionnel. Sinon, les étudiants devraient revenir après le stage pour ces cours-là.

Président d'assemblée : Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Je poserais une question. Même si les cours sont en présentiel sur le campus de Moncton avec les investissements qu'on a faits récemment pour augmenter le nombre de salles de classes hybrides, ils pourraient facilement être partagés avec les deux autres campus ou avec le campus d'Edmundston.

Président d'assemblée : Mme Fortin.

Fortin : Je veux juste rappeler que le programme pilote en éducation primaire qui est présentement offert par le biais des cours à l'information continue sont offerts sur les trois campus, sont offerts à distance avec beaucoup de succès.

Président d'assemblée : Sénateur Clarisse.

Clarisse : Ça serait des plus confortables que la question soit examinée par le Comité conjoint donc je serais prêt à approuver cette offre de cours dans les campus de Shippagan et d'Edmundston pour pas dire les campus du nord que je trouve traducteur, deux autres campus, deux autres entités est tout aussi valide que celui de Moncton, mais j'avoue ne pas avoir les tenants, les aboutissants financiers même si on est pas là pour juger de ça, mais je verrais ça une offre dans les trois campus tout à fait louable, mais j'approuve l'amendement de l'amendement sous réserve d'un examen par le Comité conjoint de la planification. Au moins ça permettrait d'être efficace. Si le Comité conjoint de la planification n'y voit pas d'inconvénient, il aura la recommandation du Sénat et ça pourrait être mis en place beaucoup plus rapide que d'attendre au prochain Sénat même si je sais que c'est à la fin du mois pour avancer dans ce dossier-là.

Président d'assemblée : Sénateur Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je partage le point de vue du sénateur Clarisse. J'ai bien apprécié la transparence de la sénatrice Pierrette vu que ces cours-là bien que ça dit ça n'a jamais été enseigné, je crois que l'enjeu financier existe donc ça serait important que le dossier puisse aller quand même au Comité conjoint. Je crois que c'est une bonne chose. Je serais d'accord avec l'aspect conditionnel de cette proposition-là.

Président d'assemblée : Excellent. J'ai pas d'autres demandes d'intervention donc en principe on pourrait voter sur l'amendement puis est-ce qu'on peut la relire?

Secrétaire générale : Je suis pas certaine qu'on a un proposeur puis un appuieur.

Président d'assemblée : Oui, Robert Levesque et Xavier Robichaud.

Secrétaire générale : Alors on ajouterait à la proposition principale : étant entendu que la première année du programme postbaccalauréat en éducation secondaire soit offerte à Shippagan et Edmundston sous réserve d'une révision par le Comité conjoint de la planification.

Président d'assemblée : Il y a pas de correction à ça, c'est ça l'essence. Si c'est ça le cas, je démarre le vote. J'arrête le vote et c'est 31 oui, 2 non donc adopté. On revient à la proposition principale. Est-ce qu'il y a d'autres éléments de discussion en ce qui a trait à la proposition principale? J'en vois pas donc on va démarrer le vote. J'arrête le vote et c'est 31 oui, 2 non donc adopté. Merci beaucoup.

9.6 Modification au programme B.A.-B.Éd (primaire)

Président d'assemblée : On passe au point 9.6, modification au programme de B.A.-B.Éd au primaire. M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Je pense qu'il y a une deuxième résolution au point 9.5 : que le Sénat accepte les modifications proposées au titre des programmes suivants donc les baccs en éducation primaire immersion/inclusion B.Éd., baccalauréat en éducation secondaire immersion/inclusion scolaire pour qu'il soit nommé respectivement postbaccalauréat en éducation primaire, postbaccalauréat en éducation secondaire et postbaccalauréat en éducation secondaire immersion/inclusion scolaire. J'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Merci. Appuyé par Mme Cormier. Est-ce qu'il y aurait des questions? J'en vois pas donc on démarre le vote. J'arrête le vote et c'est 33 oui, 0 non. Le point 9.6, modification au programme B.A.-B.Éd. primaire.

VRER : Merci monsieur le président. Celle-ci touche spécifiquement comme le mentionne le président, le B.A.-B.Éd. primaire. Ici on parle du profil donc j'aimerais de faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil du programme B.A.-B.Éd. primaire en notant que le cours EDUC2003 de français en enseignement sera offert en tant que cours obligatoire d'une discipline connexe.

Président d'assemblée : Merci. Appuyé par Mme Cormier. Est-ce qu'il y aurait des questions ou des interventions? Sénatrice Surette.

Surette : Merci. Je vais commencer vraiment positivement, c'est vraiment une force que nos programmes en éducation soient des programmes qui cherchent la collaboration des facultés qui enseignent les disciplines. Je pense que ça c'est quelque chose qui est vraiment important puis qui est assez unique dans les programmes en éducation puis je pense qu'il y a un travail important qui a été fait pour alléger les programmes et je pense que ça va vraiment aider tout le monde. L'autre chose que je veux reconnaître c'est la Faculté d'éducation a vraiment été à l'écoute à consulter les unités puis on a vraiment eu des bonnes discussions productives puis on a senti qu'il y avait un désir de travailler ensemble. On a par exemple pris en compte nos commentaires par rapport à maintenir les cours de biologie, chimie et physique obligatoires et ça on en est très reconnaissant à la Faculté d'éducation. On a aussi pris en compte une bonne partie des commentaires qu'on a faits pour la formation en mathématiques, mais je peux pas ici avec un chapeau de sénatrice qui vient de la Faculté des sciences passer sous silence la grande réserve que non seulement le Département de mathématiques et statistiques a, mais aussi c'était une position commune du Conseil de la Faculté des sciences qu'on a une grande réserve face à l'élimination du cours de mathématiques 2433 qui est introduction à la géométrie. La géométrie c'est vraiment très important pour comprendre comment raisonner puis pour la pensée logique en mathématiques. C'est une base que les enseignants ont besoin peu importe s'ils l'enseignent ou pas, c'est une base qu'on a besoin pour pouvoir développer nos capacités de raisonnement mathématiques. Ça aide à développer ces compétences-là chez les enseignants. C'est important pour les élèves aussi, je suis triste d'apprendre qu'on a enlevé l'aspect de géométrie au niveau primaire depuis la pandémie, j'espère que ça va être une décision qui sera révisée par le ministère parce que je pense que c'est vraiment comme ça qu'on apprend à conceptualiser. On parle beaucoup de l'importance de la littératie en Acadie à juste titre, mais les compétences de numératie puis de culture scientifique sont aussi extrêmement importantes et on a du chemin à faire. Donc pour moi aussitôt qu'on diminue la formation en mathématiques qui est le langage de la science, on est en train de se couper des outils. La géométrie c'est un élément fondamental de la mathématique, c'est comme si qu'on arrêterait d'enseigner la syntaxe en français. C'est ça qui structure la pensée. Le vice-recteur a déjà émis des solutions possibles, c'est sûr que la solution que la Faculté des sciences privilégierait c'est vraiment de maintenir le cours d'introduction à la géométrie dans les programmes et de mettre le cours de statistiques 2653 comme un cours qui serait dans la liste des options pour ceux qui veulent poursuivre à la maîtrise. Les notions de statistiques qui sont utiles pour l'enseignement au niveau du primaire peuvent facilement être ajoutées dans le cours de mathématiques 1403 qui est le cours de raisonnement mathématiques je pense, et ça serait facile de changer des sections de ce cours-là pour pouvoir mettre les notions de probabilité par exemple. Ça fait que c'est sûr que c'est ça que la Faculté des sciences privilégie comme solution. Je comprends aussi que la Faculté d'éducation avait des décisions très difficiles à prendre à vouloir réduire le nombre de cours, ça je sais que c'était pas un exercice qui était facile pour personne puis c'était pas facile pour vos facultés partenaires non plus. C'est sûr qu'on pourrait aussi envisager de créer un comité pédagogique Comité des programmes qui inclurait des profs des disciplines avec les profs d'éducation

donc on aurait des experts de contenus disciplinaires puis des experts de contenus pédagogiques et on pourrait trouver des façons de peut-être répartir la matière dans les différents cours de maths, mais pour le moment ce que moi je vois c'est un programme où est-ce qu'on coupe la géométrie qui est un fondement des mathématiques donc c'est difficile d'accepter ça en tant que scientifique. C'est à noter que c'est sûr que c'est important de réduire pour pouvoir peut-être être un peu plus en adéquation avec ça qui il y avait dans d'autres programmes, mais les cours de géométrie on les offre dans les programmes d'éducation qui sont par exemple à l'Université Laval et dans ce que mes collègues ont révisé, moi j'ai pas fait la révision, je répète ce que j'ai entendu, puis que dans nos universités néo-brunswickoises anglophones, c'est des postbaccs. On peut pas commencer directement en éducation quand on sort de l'école secondaire donc on a déjà fait un bacc ou au moins une partie de bacc avant de passer en éducation. Je comprends la nécessité d'avoir de la statistique pour pouvoir passer aux méthodes quantitatives. Dans mon humble avis, le cours de statistiques 2653 va pas donner beaucoup de compétences pour pouvoir faire de l'analyse quantitative, c'est vraiment la base des stats, mais ça je veux dire vous parlez à une chercheuse quantitative ça fait que c'est peut-être pas juste. C'est ça, je veux juste noter que je suis contre l'idée d'enlever le cours de géométrie dans le bacc éducation primaire. Merci.

Président d'assemblée : Sénateur Clarisse.

Clarisse : Étrangement, je vais rejoindre l'avis de la sénatrice Surette, mais je vais juste donner deux dimensions supplémentaires. La géométrie effectivement est un langage universel propre aux mathématiques, mais qui a des applications qui dépassent les sciences. Je peux penser à Léonard da Vinci, à l'homme de Vénus par exemple qui est un parfait exemple de la géométrie ici avec une application en les arts. Je trouve ça dommageable de réduire des notions de science et pour rejoindre Céline, la littérature mathématique, la numératie et la littérature scientifique elle n'est pas très forte si on veut être honnête quand on voit nos étudiants qui arrivent en 1^e année ici. Il y a du rattrapage à faire, on le fait, ils sortent avec un très bon niveau. Je veux pas être pédant et péjoratif ici, mais tout ce qui fait pour déstabiliser ou diminuer les compétences dès le primaire, ça lance vraiment un mauvais message donc il y a cet aspect-là j'espère que si on est pour promouvoir les langues, la langue française, mais aussi la langue des sciences, les mathématiques, soyons consistants. Oui il y a de la marge à améliorer l'offre des cours ici, la connexité, des cours en tandem ici de revoir la distribution des notions essentielles ici, ça peut être fait. Je vois qu'il y a cette ouverture par le vice-recteur et par la doyenne aussi, mais dans ces discussions-là incluons tous les cours y compris le cours de statistiques, pas uniquement les trois cours de mathématiques qui sont proposés. Il y a quelque chose qui est dommageable là-dedans de faire ça quoi. Mais oui, idéalement je pense que le cours de géométrie est essentiel. La deuxième chose que je voudrais parler s'est passée très vite à la fin ici sur la proposition c'est la connexité de dire que ÉDUC2003 devient un cours connexe. J'ai pas de misère avec le fait qu'on doit dépasser un fondamental ici, c'était de plus respecter le 6030-30 ou je sais plus exactement la répartition pour les cours d'éducation, excusez-moi ici, mais fondamentalement je trouve que d'exclure un cours d'une discipline en train de dire que ça devient un cours connexe, j'ai de la misère ici. Je serais beaucoup plus sensible et prêt à accepter de dire qu'on met une dérogation pour ces programmes de ne pas respecter le format actuel du règlement 6030-30 où ___ sur ici que de dire qu'un cours d'une discipline devient une discipline connexe. J'ai juste de la misère avec ça ici, mais mon point principal c'est tout de même les mathématiques une langue en soi où on a besoin de géométrie.

Président d'assemblée : Merci.

VRER : J'aimerais juste réitérer puis je sais que t'as fait référence à ça Olivier, les cours de mathématiques qui sont là c'est des cours réservés aux étudiants et étudiantes en éducation. Il y a pas de raison que les deux facultés puissent s'asseoir ensembles puis réévaluer le contenu des trois cours. Je suis certain qu'on peut trouver de la place pour mettre de la géométrie là-dedans en quelque part.

Président d'assemblée : Mme Godin.

Godin : Merci beaucoup. Moi j'avais comme deux questions. La question je sais pas si ça s'adresse à sénatrice Cormier ou à une personne sénatrice en psycho, c'est parce que j'ai vu que vous avez obtenu, ah premièrement les fleurs. Je suis vraiment contente que vous avez inclus le cours de psycho 2700, introduction à la psycho sexualité. J'aurais même été plus loin, je l'aurais mis obligatoire à tout le monde parce qu'au primaire, tous les enseignants et enseignantes sont tenus d'enseigner formation personnelle et sociale qui est partout à travers et comme la recherche de Stéphanie Myers l'avait très bien démontré quand ça arrive à la sexualité, les personnes qui ne sont pas formées passent tout simplement par-dessus ce contenu-là et ne l'enseignent pas. Ça fait que félicitations pour qu'il soit là. Ça c'était la première chose. Ma question à propos de ça c'est que j'ai vu que vous avez obtenu de l'École de psychologie qu'ils accepteraient qu'il y aurait pas le préalable. Ma question est ceux qui sont dans la mineure en développement personnel et social, est-ce que eux aussi seront exemptés qu'ils auront pas besoin de prendre psycho 1000 ou le préalable?

Cormier : C'est pas qu'on a une exemption de préalable, c'est que notre cours de psychopédagogie devient préalable ça fait que ceux qui sont en éducation secondaire avec la mineure en développement personnel et social font le cours de psychopédagogie donc pourront le faire.

Godin : Vrai?

Cormier: Oui.

Godin : Merci beaucoup parce que si jamais on redéfinit la mineure c'est parce que nous autres quand qu'on a fait la reconfiguration, on voulait enlever un cours de psycho pour mettre plus de cours en études familiales fait que ça ça me donne de l'espoir, merci. Ma deuxième question là je sais pas si ça s'adresse à quelqu'un qui est responsable des sciences sociales ou des beaux-arts, mais j'aimerais vraiment savoir comment vous avez pu avoir, en tout cas, il y en a une bonne douzaine tandis que la Faculté de santé nous autres on a juste eu KINE, NUAL puis psycho 2700. Moi j'ai jamais été demandée en tant que experte en formation personnelle et sociale en études familiales quels autres cours qui pourraient être ajoutés là et je sais qu'avec toutes les discussions qu'on a eues avec le ministère que le cours mieux-être et cycles de vie puis là je veux pas prêcher pour ma paroisse, mais mieux-être et cycles de vie devrait définitivement être ajouté là. Je sais pas si t'en fais un amendement ou qu'est-ce qu'on fait, mais j'aimerais vraiment qu'il soit ajouté là.

Président d'assemblée : M. Thibault.

Thibault : Je vais laisser la sénatrice Cormier répondre à cette question-là, elle est mieux placée que moi pour savoir pourquoi ça été jugé important d'ajouter un certain nombre de cours ou de disciplines qui étaient complétement absents avant.

Cormier : Il y avait différents objectifs dans le projet et un des objectifs était d'offrir plus de choix aux étudiants et donc en mettant la liste de sciences sociales avec une longue liste, ça fait que les étudiants auront plus de choix parce qu'au B.A.-B.Éd. primaire, il y a présentement sur 168 crédits il y a 3 crédits au choix ou 6 crédits au choix, mais la plupart du temps les trois premiers sont pris par un FRAN de rattrapage et ensuite il y a un cours option en ÉDUC et après ça il y a quelques brochettes, à peu près trois, où est-ce que t'as le choix entre LING-X et LING-Y ou HISTOIRE-X et HISTOIRE-Y. À part de ça c'est toutes des cours obligatoires sur 168 sur cinq ans et si jamais les horaires sont pas favorables à l'étudiant, c'est très problématique. Donc ça c'était une des choses qu'on voulait essayer de faire d'avoir plus de flexibilité donc c'est pour ça que les listes des sciences sociales et beaux-arts sont généreuses. La liste santé c'est parce qu'on voulait vraiment essayer d'inciter les personnes étudiantes à prendre le cours de psycho sexualité ça fait qu'on a misé sur trois, ils en feront deux de trois. Oui on donne un choix, mais on le limite parce qu'on trouvait que ces cours-là étaient plus importants.

Godin : Mais au primaire, il aurait été beaucoup préférable d'enlever introduction à la nutrition puis mettre mieux-être et cycles de vie qui cible beaucoup mieux que juste la nutrition parce que dans mieux-être, une des facettes du mieux-être c'est la partie physique puis dans la partie physique on parle de la nutrition. Ça fait pour les besoins de ce qu'ils ont besoin au niveau de ce cours-là, il aurait été préférable. Moi si on m'avait demandé mon avis j'aurais dit enlevez introduction à la nutrition puis mettez mieux-être et cycles de vie qui donne une vision beaucoup plus holistique.

Président d'assemblée : Là on est en train vraiment d'avoir une discussion de fond quasiment qui devrait avoir lieu au Comité des programmes. Peut-être qu'on va essayer de continuer à regarder le gros portrait de la situation. Je voulais juste faire ce point-là parce qu'on est rendu pas mal dans les détails sur des conversations qui auraient dû avoir lieu avant. Jeanne, est-ce que t'avais quand même d'autres points?

Godin : Non, j'avais fini. C'était seulement ce point-là. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Robichaud.

Robichaud : C'est sûr qu'il y a beaucoup de points qui ont été traités puis on est pu à l'époque du quadrivium où la musique puis la mathématique est enseignée ensemble puis géométrie dans les arts c'est très important. Je voulais juste dire quelque chose, je veux pas sonner utopique, mais faut pas oublier que c'est des enfants donc ça veut dire qu'on cherche pas seulement qu'ils trouvent une carrière spécialisée, mais qu'ils soient initiés à bien des choses, bien des disciplines justement pour avoir une pensée critique aussi. Je pense que même si on est pas chimiste d'avoir certaines connaissances en chimie nous permet d'avoir une certaine pensée critique quand on voit certains messages aberrants sur Internet. Ce que je voulais dire en fait c'est que si on voit cette formation générale des enfants c'est sûr que les arts tout de suite c'est les parents pauvres puis je pense que c'était bien noté qu'il y avait énormément de cours de science présentement qui sont donnés au primaire, mais très peu dans les beaux-arts. Moi j'aimerais bien qui ait obligatoire un cours d'art dramatique, j'aimerais bien que ce soit obligatoire, mais c'est juste pas possible, il y a juste trop de disciplines humaines pour, même moi je suis même parent donc je pense c'est vrai que mes enfants soient formés à tout au primaire, mais c'est juste pas possible donc peut-être justement ce regard qu'on a sur notre discussion à la faculté d'offrir aux étudiants puis c'est eux les propres juges de leur formation, des options, ça veut dire s'il y a des choses qui les interpellent bien ils ont des cours à option. On peut pas obliger les étudiants à suivre un cours d'arts dramatiques, mais peut-être si ça les intéresse ça sera leurs cours options puis c'est là-dedans où on va justement. On essaie d'enlever le plus possible des cours obligatoires pour offrir aux étudiants un peu d'oxygène si on veut pour être formé ailleurs puis je pense ça se reflète dans la demande qu'on fait donc notre idée c'est pas d'enlever géométrie, mais ça c'est juste donner plus d'options aux étudiants puis de renvoyer la balle à nos facultés partenaires. Pouvez-vous aussi faire un travail de reconfiguration de vos cours ou c'est vous qui décidez, c'est vos CPR donc y a-t-il une façon de rendre ça plus attractif au moins pour les futurs, j'aime pas attractif, mais plus, je sais pas, plus innovant, voilà, pour les futurs enseignants. Tu sais moi je

pensais j'ai une formation dernièrement de l'Université du Texas où il y a un cours qui est offert par un mathématicien, un musicien puis un physicien, l'acoustique du son. Je sais pas comment ils font sur chacun crédit, mais là le cours est plus englobant puis je trouve ça répond plus peut-être à une formation primaire ou si on cherche pas des spécialisations très pointues plutôt une ouverture un peu comme une certaine époque de Leonard da Vinci où il y avait une certaine ouverture surtout pour les enfants moi je pense. Peut-être au secondaire c'est une autre problématique, mais pour les enfants pour qu'ils soient initiés comme ça à la culture générale. Je sais qu'il y a pas de solution miracle, mais peut-être si on se comprend tous quelque part on peut trouver une solution puis arrêter de vouloir tout rendre obligatoire parce que nos étudiants je sais pas s'ils veulent se prononcer qu'ils vont se trouver à avoir aucun choix, aucun projet de carrière où ils peuvent cheminer puis se développer selon leurs propres intérêts aussi. Je voulais juste mentionner aussi dans les écoles maintenant il y a beaucoup de collaboration avec les enseignants, je veux dire même si un enseignant est pas un spécialiste de la géométrie, il y aura peut-être quelqu'un d'autre. Il y a cet esprit dans les écoles qui s'installe, j'ai pas fait d'études des données probantes si ça fonctionne ou pas, mais on dirait qu'on se détache plus d'un enseignant qui sait tout dans sa classe. Voilà je voulais juste dire ce point-là, merci.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Francis LeBlanc.

LeBlanc, F. : Merci. J'aimerais peut-être revenir sur la notion de la géométrie que mes collègues Surette et Clarisse ont mentionné tout à l'heure, faire peut-être une observation plus d'un physicien. Premièrement, je comprends que c'est difficile lorsqu'on modifie un programme avec toutes les contraintes qu'on a dans le nombre de crédits on doit toucher un certain nombre de disciplines, mais la géométrie c'est quand même fondamental. C'est fondamental pour les sciences physiques, c'est fondamental pour les sciences appliquées, on a deux ingénieurs ici, même trois et au moins peut-être plus autour de la table. Lorsqu'on fait la trigonométrie, la math plus avancée si qu'on a pas de géométrie, je suis un peu surpris que le ministère a enlevé la géométrie de nos classes puis je pense qu'il faut pas toujours s'ajuster aux changements dans les programmes aux écoles parce qu'ils changent plus souvent qu'ils changent de ministre. Donc ici monsieur le vice-recteur a mentionné qu'on va chercher une solution, mais je trouve c'est un peu dangereux d'avoir une ou deux cohortes parce que la solution va arriver dans un an ou dans deux ans qu'ils n'auront pas vu de géométrie. Il me semble que la statistique au primaire pour l'enseignement c'est quand même moins fondamental. Au-delà de la moyenne un jeune au primaire on voit pas beaucoup de nos statistiques. Moi j'aurais préféré qu'on garde le cours de géométrie puis qu'on étudie par la suite comment qu'on fait pour trouver des notions statistiques, mais ça va prendre un certain temps avant qu'on modifie les cours. Moi je suis mal à l'aise avec enlever un cours de géométrie qui me paraît plus fondamental qu'un cours de statistiques pour l'enseignement au primaire.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Fortin.

Fortin : Merci monsieur le président. Je ne partage pas les mêmes préoccupations par rapport à la géométrie bien que je suis tout à fait consciente que c'est important. Par contre, le Comité des programmes a délibéré sur la question et est arrivé à la conclusion que le Département de mathématiques et la faculté seront en mesure de collaborer pour ne pas sacrifier de cohorte, mais pour que rapidement qu'il y ait des ajustements apportés au cours pour que ce soit intégré. Je veux quand même rappeler qu'il y a quand même deux didactiques des mathématiques, il y a trois cours de mathématiques, il y a un cours de stats, il y a un cours de physique, il y a aussi la chimie où il y a des fondements en mathématiques. Si on regarde la composante scientifique associée au programme, l'éducation primaire elle est tout de même importante. L'université doit évidemment former de bons enseignants, mais former de bons enseignants c'est aussi faire en sorte que les enseignants vont avoir une bonne formation générale qu'ils seront en mesure d'avoir accès à des cours en arts et sciences sociales avec une certaine flexibilité pour qu'ils puissent faire en sorte que les élèves deviennent aussi de bons citoyens. Donc pour moi, cette flexibilité est extrêmement importante pour les étudiants pour le travail qu'ils auront à faire par la suite. Le programme qu'on a présentement est extrêmement rigide, les étudiants n'ont pas de flexibilité, ils la réclament donc je pense qu'il faut garder en tête que ce sont des besoins extrêmement importants. Je veux aussi rappeler que la faculté, et Marianne pourrait en parler plus longuement, des gens engagés dans des changements de l'ensemble de leur programme pour qu'ils deviennent des baccalauréats par programme donc j'ai vraiment confiance que les futurs enseignants vont être en mesure d'enseigner la géométrie à nos enfants de façon continue.

Président d'assemblée : J'ai deux autres demandes d'intervention. Mme Cormier, je te donnerai le mot de la fin pour cette conversation ici ou cette discussion ici. Je vais céder la parole au sénateur Bourgoïn.

Bourgoïn : Merci monsieur le président. Je pense que je vais aller un peu plus loin que la sénatrice Fortin. C'est pas juste qu'on a pas de flexibilité, nos étudiants au primaire étouffent, ils ont pas le temps de respirer. Ce que ce projet ici vient mettre de l'avant c'est de leur permettre d'avoir un peu plus de souffle, avoir un peu plus de choix comme le sénateur Robichaud a mentionné. À la fin, faut pas oublier qu'on a des didacticiens des mathématiques, des experts de l'enseignement des mathématiques dans les écoles qui travaillent, qui ont travaillé sur ce projet-là qui ont donné leur avis. J'ai une formation en mathématiques, je reconnais également l'importance de la géométrie, je crois qu'il faudra que ce soit intégré à un moment ou un autre dans le processus dans le parcours, mais si nos didacticiens ont cru bon que ce format-là soit mis de l'avant et qu'ils croient pouvoir l'intégrer à un endroit ou un autre, je pense qu'on doit leur faire confiance. On a parlé dans les dernières journées au niveau de la planification stratégique de se faire confiance et d'admirer l'expérience

étudiante, je trouverais dommage qu'on améliore pas l'expérience étudiante parce qu'on fait pas confiance à des membres de notre personnel enseignant.

Président d'assemblée : Merci. Mme Cormier.

Cormier, M. : Merci monsieur le président. Je reconnais que la géométrie est quelque chose d'important tout comme je reconnais qu'un cours de beaux-arts est important et c'est une des victoires je pense qu'on a dans ce projet ici parce que nos enseignants, nos futurs enseignants en primaire n'avaient aucune formation dans les disciplines des beaux-arts, n'avaient aucune formation dans les sciences sociales. Il y a beaucoup de disciplines à enseigner au primaire et on veut former des enseignants généralistes. À cause nous on a jamais même considéré enlever le cours de statistiques parce que c'est une condition d'admission à nos propres programmes de maîtrise, ça serait vraiment comme aller à l'encontre de la stratégie de faire en sorte que des finissants de notre propre université ne soient pas admissibles à nos propres programmes de maîtrise qui continuent. C'était une suggestion qui a été faite du Département de mathématiques, on l'a étudiée, mais on a l'a rejetée pour cette raison-là, mais pour nous quand on a enlevé le cours de géométrie c'était jamais un débat entre statistiques et mathématiques, c'était un débat entre deux choses, nos étudiants. Le parcours de math était très lourd et j'ai entendu plusieurs, plusieurs personnes étudiantes du primaire qui ont dû revenir pour un semestre supplémentaire parce qu'ils avaient échoué un cours de math pendant le parcours parce qu'ils étaient tous préalables l'un à la suite de l'autre et ensuite il y avait deux cours de didactique ce qui faisait que si on en échouait un, on s'alignait pour un sixième semestre après cinq années d'études donc on a voulu l'alléger. Les deux didacticiens comme le disait Francis sont d'accords. J'ai deux didacticiens de mathématiques qui sont très rigoureux, mais qui sont d'accords avec cette situation ici parce que qu'est-ce que c'est en train de faire ce programme lourd en mathématiques-là, ça fait en sorte que les personnes étudiantes au primaire finissent par détester les mathématiques et ça fera pas des meilleurs enseignants de mathématiques au primaire s'ils détestent la matière. UNB, UPEI et STU ont des postbaccs seulement ce qui fait qu'ils peuvent avoir des étudiants qui ont un bacc ès arts avec aucun cours de mathématiques, on leur demande deux cours n'importe lesquels de mathématiques comme condition d'admission. À UPEI, ils ont créé des cours EDUC qu'ils appellent « Math For Teachers » et c'est les didacticiens qui les ont conçus. Le comité qui est proposé par le Comité des programmes a été créé avant même que le Comité des programmes le propose et s'est déjà réuni. Pierre Morin s'est rencontré avec Michel Léger, les didacticiens et le Département de mathématiques, le travail est déjà entamé pour trouver des solutions et pour travailler en équipe et en collaboration donc il y a déjà eu au moins une réunion, sinon deux, et on a une approche programme en cours donc je pense qu'on a pas besoin de s'inquiéter pour la géométrie. C'est un programme que j'aimerais qu'on regarde dans son ensemble. Comme disait Francis, nos étudiants ont besoin de pouvoir respirer, ça fait des années qu'on l'entend et on fait ce point-là aujourd'hui donc je vous remercie.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y aurait d'autres interventions? Monsieur le VRER, est-ce que vous auriez quand même quelque chose à ajouter comme mot de la fin au niveau de cette discussion?

VRER : Non, je pense ça va aller, c'est une bonne discussion. Je suis convaincu comme la sénatrice Cormier l'a mentionné, les gens collaborent déjà pour trouver une solution puis des modifications à des cours c'est au CPR que ça se passe puis on a un CPR au mois de juin. Si le travail peut être fait au mois de juin, ça peut être mis en vigueur en même temps que le reste du programme.

Président d'assemblée : Merci. On a terminé la discussion donc on pourrait passer au vote parce qu'on a eu une proposition et un appui. Est-ce qu'on pourrait voir la proposition de nouveau à l'écran? Vous voyez la proposition proposée par le VRER et appuyée par la doyenne Cormier. Si vous êtes prêts, je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et c'est 25 oui, 6 non donc adopté. Il est 2 h 25, je fais pas beaucoup de commentaires, je sais que c'est pas mon rôle à faire des commentaires. Si je peux me permettre de faire un commentaire d'une minute. C'est peut-être important que les gens sachent aussi, c'est clair que personnellement je crois que la géographie c'est sûr que ça fait partie, mais... géographie, géométrie. La géographie aussi. Mais la géométrie, excusez. Moi j'aurai vu quand même trois ou quatre moutures des programmes de formation au primaire puis je veux juste vous dire que c'est peut-être des choses que les gens oublient, mais depuis je pense c'est 2007-2008, le Nouveau-Brunswick francophone en mathématiques au primaire on est parmi les meilleurs au pays. On a vécu quand même différentes moutures de programmes de formation et bien sûr ça été un dossier prioritaire à la province donc les dernières évaluations des PPCE, les évaluations nationales qui se font au niveau de la 8^e année qui est la fin du primaire finalement, le Nouveau-Brunswick francophone est toujours deuxième ou troisième au pays au niveau des mathématiques au primaire. Ceci étant dit, ça veut pas dire qu'il y a pas d'écart en arrivant à l'université, mais disons que de façon générale jusqu'à la 8^e année on a fait des gros bonds de l'avant. Ceci étant dit malgré les différentes moutures, moi je fais confiance aux gens selon la formule que nous avons à voir pour s'assurer que toutes les composantes essentielles au niveau des mathématiques vont être abordées pareil peu importe le titre du cours. Voilà, on prend une pause.

PAUSE

9.7 Modification aux conditions d'admission des programmes de postbaccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire), postbaccalauréat en éducation secondaire et postbaccalauréat en éducation secondaire (immersion/inclusion scolaire)

Président d'assemblée : On va continuer, on était rendu au point 9.7, modification aux conditions d'admission des programmes de postbaccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire), postbaccalauréat en éducation secondaire et postbaccalauréat en éducation secondaire (immersion/inclusion scolaire). M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Ici on fait référence au point que j'ai soulevé tout à l'heure par rapport aux conditions d'admission pour les programmes de postbacc, c'est-à-dire les rendre plus souples et aussi toute la question d'enlever la référence aux cours qui sont offerts à l'Université de Moncton donc les mettre de façon plus générale. Monsieur le président, je ferais la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions d'admission des programmes de postbacc en éducation primaire donc immersion/inclusion scolaire, postbacc en éducation secondaire et postbacc en éducation secondaire immersion/inclusion scolaire.

Président d'assemblée : Appuyé par la doyenne Cormier. Est-ce qu'il y aurait des questions ou interventions? J'en vois pas donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et c'est 29 oui, 1 non, c'est adopté, merci beaucoup.

9.8 Modification à la Politique sur la désactivation, l'abolition et la création de cours

Président d'assemblée : Le point 9.8, modification à la politique sur la désactivation, l'abolition et la création de cours. M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Ici, il s'agit d'un projet de modification de politique sur la désactivation, l'abolition et création de cours. Actuellement, le statut de cours inactifs n'existe pas donc ceux qui sont responsables dans les unités vous êtes habitués de recevoir périodiquement des courriels du registrariat vous indiquant que tel et tel cours n'a pas été offert depuis quatre ans, cinq ans, six ans puis le réflexe je dirais naturel des facultés c'est de pas vouloir les abolir. L'idée ici c'est de trouver comme un entre-deux puis je pense que c'est une bonne solution. Dans le fond ici ce qu'on veut faire c'est de créer cette catégorie de cours-là qu'on va appeler des cours inactifs. Juste pour vous donner un exemple, en décembre 2022 on avait 129 cours inactifs donc 129 cours dans notre banque de cours qui n'avaient pas été offerts depuis plus de quatre ans. Ça peut être dû à différentes raisons, des ressources professorales qui ont changé donc on a peut-être pu à l'interne des spécialistes dans certaines matières, mais peu importe, quand même 130 cours qui sont pas offerts depuis plusieurs années c'est problématique dans le sens que les personnes étudiantes voient ces cours-là dans le répertoire puis ils disent bien comment ça se fait je peux pas le suivre, il est jamais offert ce cours-là donc ça crée beaucoup de frustration. Il est donc recommandé que le Sénat reconnaisse trois statuts de cours, soit les cours actifs donc les cours qui sont offerts régulièrement, les cours inactifs et les cours abolis. Ce qui se passerait avec la nouvelle proposition ici c'est qu'après quatre années d'inactivité donc un cours qui serait pas offert après quatre années, ces cours-là deviendraient inactifs automatiquement par le registrariat. Tout de suite la procédure c'est on envoie la liste puis on demande aux unités de se prononcer qu'est-ce qu'ils veulent faire avec les cours. Dans ce cas ici ils seraient rendus inactifs automatiquement. Si l'unité veut le mettre à l'horaire, il suffira d'aviser le registrariat puis le cours sera réactivé et placé à l'horaire. L'unité qui souhaitera abolir un cours inactif pourra le faire en suivant la procédure habituelle. Les modifications proposées sont présentées à partir de la page 2 du document en mode trois colonnes que vous avez donc vous pouvez voir exactement les changements qui sont proposés. Peut-être une chose intéressante aussi puis c'était un des commentaires que le Comité des programmes avait fait c'est qu'on aurait aimé de voir des définitions au début donc le document a été ajusté puis on trouve une section de définitions au tout début. D'autre chose peut-être que je peux mentionner, on avait eu une bonne discussion aussi au Comité des programmes par rapport aux cours de cycles supérieurs et ainsi de suite, mais je pense qu'on s'entend sur la suite des choses. Essentiellement c'est ça. Les cours seraient automatiquement placés inactifs s'ils ont pas été offerts pendant plus de quatre ans et si l'unité veut les réactiver, on peut le faire. Ce qui sera intéressant aussi c'est que les cours vont demeurer au répertoire même s'ils sont inactifs. Je sais pas exactement comment la technicalité ça va être fait, mais les personnes étudiantes et les membres du personnel pourront voir que ces cours-là sont inactifs. Je sais pas si c'est en surbrillance ou je suis pas sûr exactement comment ça va être fait. En gris. Donc voilà monsieur le président, je ferais la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées à la Politique sur la désactivation, l'abolition et la création de cours.

Président d'assemblée : Appuyé par la sénatrice Albert. Est-ce qu'il y aurait des interventions? Je vais céder la parole au recteur en premier.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Félicitations, excellente initiative. J'ai seulement une question quand je me mets dans les souliers des étudiants donc je regarde le répertoire, il y a un cours qui m'intéresse, est-ce qu'il y a une procédure pour que les étudiants puissent faire une demande pour activer le cours. De dire bien on est trois, quatre ou cinq qui pensent que c'est un cours intéressant qu'on aimerait avoir, mais ça serait intéressant avoir une procédure pour activer le cours.

VRER : Je pense que ça existe puis peut-être que les collègues pourront rajouter. Dans certaines unités ce qu'ils font puis ça c'est souvent des cours à option, ils font des sondages au printemps pour savoir quels sont les cours à option que les personnes étudiantes aimeraient de suivre l'année suivante puis les cours à option sont activés en fonction de ça. Je pense que tout le monde opère un peu dans ce mode-là, mais je suis pas certain. C'est comme j'ai dit tout à l'heure, des fois c'est un prof qui part à la retraite puis il est remplacé par quelqu'un qui est pas tout à fait dans les mêmes domaines d'expertise donc si on a perdu cette expertise-là, des fois on a de la difficulté à offrir certains cours.

Président d'assemblée : M. Clarisse.

Clarisse : Merci. Je trouve que c'est un changement qui va dans le bon sens par souci de transparence sur l'offre réelle des cours à l'Université de Moncton puis je vais refaire le commentaire que j'avais fait au Comité des programmes. Je sais que je me répète deux fois, mais c'est une différente audience. Oui j'avais demandé pour voir s'il pouvait y avoir des exemptions pour des cours en rotation aux cycles supérieurs, on m'a dit non parce c'est transparence au niveau des étudiants pour savoir exactement les cours qui se donnent. Ensuite je suis arrivé à un concept d'iniquité puisque je vois qu'aux premiers cycles il y a certains cours qui sont exclus de cette liste ici. Je peux l'accepter, j'ai pas de misère, mais si le message qu'on veut faire c'est d'être transparent pour dire quelle est l'offre réelle des cours, pourquoi on exclut des cours de cette liste ici et je vois aussi des personnes, mais s'il y a des cours de projets spéciaux, des lectures dirigées, des projets de recherche, des projets de baccalauréat qui ne sont pas donnés depuis quatre ans, pourquoi ils apparaissent encore en tant que cours actifs et non pas en tant que cours inactifs. Il y a cette difficulté-là que j'ai de cerner la justification. Je comprends que c'est des cours ici peut-être un faible nombre d'étudiants dans leur programme, mais en même temps si on veut vraiment être transparent et honnête au niveau des étudiants, cette exception devrait possiblement être supprimée, ça serait mon point de vue, mais je voudrais pas bloquer ce projet qui va dans le bon sens juste pour ça.

VRER : Ce travail-là est issu de la RVD donc j'ai mes collègues Elizabeth et Stéphanie, je sais pas si vous avez un complément d'information sur les discussions autour des cours qui ont été exclus de la liste.

Président d'assemblée : Madame la registraire.

Wheaton : Donc les cours qui ont été exclus de la liste auquel le sénateur Clarisse fait référence ce sont des cours qui sont plutôt offerts sur une base individuelle puis ce sont des cours qui souvent vont être dans des profils plus spécialisés d'une majeure existante. Étant donné le faible volume d'étudiants qui souscrivent comme vous l'avez mentionné, on avait pensé les exclure de cette liste-là. Lorsqu'on a eu la discussion au niveau du Comité des programmes au sujet des cours des cycles supérieurs puis est-ce qu'on peut réexaminer le fait de ne pas les traiter différemment, on avait fait la récession pour voir est-ce qu'il y a véritablement des cours de cycles supérieurs qui ressortent dans la liste de cours surannée et effectivement, les cours de niveau 6000 et plus qui ressortaient dans la liste c'était des cours qui déjà étaient en processus d'abolition donc il semblait pas y avoir de cours de cycles supérieurs qui traînaient dans la liste de cours surannée. C'est pour cette raison-là qu'on a pas été de l'avant avec cette approche-là.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Albert.

Albert : Merci. Moi je veux vraiment souligner que je trouve que c'est vraiment une très très bonne initiative et je vais voter pour, mais j'aimerais signifier aussi un remerciement spécial pour le changement de vocabulaire de clientèle à population. Je vois que l'idée fait son chemin dans les documents parce qu'on parle pas de clientèle étudiante dans une université, on est pas dans un milieu d'affaires, on parle de population étudiante alors j'apprécie beaucoup cette sensibilité-là au choix des mots. Je vais voter en faveur de cette proposition ici, mais j'aimerais peut-être faire une proposition après concernant cette question-là pour qu'on ait pas à le faire à la pièce dorénavant si c'est possible.

Président d'assemblée : Sénateur Habermacher.

Habermacher : Je veux aussi exprimer mon soutien pour cette démarche qui va à mon avis dans le bon sens. Le mot de cours inactifs remplacera dans mon vocabulaire les cours dans le purgatoire, je pense c'est un meilleur vocabulaire administratif ici. J'avais une correction peut-être technique. Il me semble que moi sur mon document dans la troisième colonne, la numérotation A, B, C a sauté un niveau quelque part. Si on le valide tel quel je n'ai pas de souci moi, mais il faudra juste prendre la bonne colonne avec la bonne numérotation, c'est purement technique.

Président d'assemblée : C'est noté.

Habermacher : Puis j'avais deux questions aussi. On a parlé tout à l'heure de 129 cours inactifs dans la banque actuelle puis on a dit que c'était surtout dans des cours au premier cycle. Je serais intéressé de savoir, c'est pas pour pointer le doigt forcément, mais est-ce qu'il y a des unités ou des domaines qui sont plus touchés que d'autres par ça. Probablement ça peut être dû aussi à l'effet des programmes qui ont pas été renouvelés plus récemment ou d'autre, mais s'il y avait eu une analyse de ce côté-là je serais intéressé d'en connaître les résultats. Et deuxièmement, ça l'air pas encore complètement décidé, mais la façon dont on va afficher ça est vraiment importante puis faudrait pas que ça soit juste dans le répertoire central, je pense que

chaque unité a son site web aussi avec sa liste de cours. Faudra s'assurer que ça soit partout pareil parce que souvent les étudiants vont chercher plutôt sur le site de l'unité la liste de cours plutôt que dans un répertoire central donc faire attention à ça aussi dans la mise en œuvre.

Wheaton : Normalement la banque de cours qui est affichée sur la page de la faculté fait référence à la banque de cours qui est au répertoire donc toute information qui va paraître au répertoire centralisé sera répartie automatiquement sur les pages des facultés.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Francis LeBlanc.

LeBlanc, F. : Merci monsieur le président. Moi aussi j'appuie cette démarche ici, je pense c'est une bonne idée que notre banque de cours reflète la réalité. Question, est-ce qu'il y a un délai parce que le cours devient inactif puis va devenir gris ou quelle couleur qu'on a. Est-ce que la politique vous avez prévu...

VRER : Tu verras pas la différence, Francis.

LeBlanc, F. : ..._____ exactement. C'est pour ça j'ai dit une couleur quelconque les gens qui me connaissent. C'est qu'on voudrait pas non plus que les cours inactifs s'accumulent, ça serait pas bien pour l'université où est-ce qu'il y a plein de cours inactifs qui sont là depuis trois ou quatre années. Est-ce qu'on aurait une autre catégorie qu'on les enlève de la banque éventuellement avant que ça soit aboli? Est-ce que ça c'est dans la politique? Je vais vous admettre que j'ai pas lu la politique en détails.

Wheaton : Les cours surannée dans la définition c'est un cours qui n'a pas été offert depuis quatre ans et puis dans les différentes politiques le Comité des programmes peut abolir sans l'approbation de l'unité un cours qui n'a pas été offert depuis quatre ans. L'exercice qu'on veut faire c'est de la sensibilisation au niveau des facultés. C'est un processus qui va se faire annuellement donc tout de suite la récénsion des cours surannée on le fait seulement aux deux ans et puis certaines unités parfois ne réagissent pas à ça, mais il y a pas nécessairement d'impact alors que maintenant on veut que ça soit un processus qui s'arrime avec la préparation de l'horaire donc la récénsion va se faire quelque temps avant la préparation de l'horaire pour l'année qui suit donc les unités auront le temps de réagir à cette liste-là qu'on va produire. S'il y a des cours qu'ils constatent que oui on veut placer justement à l'horaire cette année, ils seront pas désactivés, mais je prends bien note de ton commentaire à savoir pour combien de temps un cours peut-il demeurer inactif si déjà ça démontre une inactivité depuis quatre ans.

Président d'assemblée : M. Roy, est-ce qu'il y aurait d'autre...

VRER : Ça va de mon côté.

Président d'assemblée : Je vois pas d'autres demandes d'intervention donc on peut peut-être passer au vote. Est-ce qu'on peut afficher la résolution de nouveau? Je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et c'est 31 oui, 0 non donc c'est adopté. Sénatrice Albert.

Albert : Simplement pour éviter qu'on revienne parce je pense ça fait quand même plusieurs fois autour de cette table ici où on aborde la question du clientélisme versus population étudiante puis je pense que ça serait pas une mauvaise idée qu'on ait une proposition qui viserait à faire en sorte qu'on ait pu besoin d'avoir la conversation. Je proposerais la chose suivante : que dorénavant dans les documents du CPR et les autres documents qui relèvent de près ou de loin du Sénat académique, l'expression clientèle étudiante soit remplacée par l'expression population étudiante. J'ai la proposition écrite si jamais c'était accepté.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Encore là je veux pas bloquer, mais c'est pas un point qui est à l'ordre du jour. Ce que je vous propose c'est peut-être de ramener la question au BDS avec une recommandation au prochain Sénat puis je pense que ça peut se régler. Ça serait l'idéal.

9.9 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Merci. On va continuer au point 9.9, résolutions transmises pour information. M. Roy.

VRER : Vous avez dans la documentation les autres actions qui ont été prises par le CPR qui arrêtent au CPR qui viennent pas au Sénat. Justement si vous avez regardé un peu, vous avez vu le travail qui a été fait au niveau des cours en éducation donc on a aboli, créé et modifié un bon nombre de cours. Voilà, s'il y a des questions, je peux peut-être répondre.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a des questions pour le VRER? Sénatrice Surette.

Surette : Je suis juste curieuse de savoir pour les deuxièmes concentrations puis les mineures qui ont été modifiées, ça ça devrait tu être dans ces résolutions-là, c'est où ça? C'est pas un deal breaker, je suis juste curieuse.

Cormier, M. : On a pas modifié de concentrations ou de mineures, ce qu'on a fait c'est qu'on a enlevé l'obligation de la connexité puis ça ça paraissait dans les CPR, celui-là qui parle de la modification au répertoire. Je suis mêlée, j'en ai préparé 300. On a expliqué que dans le CPR au lieu de dire si t'as une première concentration en sciences il faut que tu choisisses une deuxième concentration en sciences. On a dit que si t'as une première concentration tu peux faire une mineure. Puis on a dit si t'as une majeure du côté B.A., tu peux faire une deuxième concentration en sciences.

Surette : Ça je comprends ça, mais j'ai un souvenir que pour les deuxièmes concentrations en sciences il y en a certaines qui exigent des préalables puis on avait ajouté des notes dans ces deuxièmes concentrations-là pour indiquer si votre première concentration est pas une concentration en sciences, faut faire attention de prendre les préalables suivants pour pouvoir atteindre la mineure. C'est juste pour ça que je pose la question.

Cormier, M. : Si je peux te rassurer, c'est Pierre Morin qu'a fait les concentrations en sciences, c'est pas nous.

Surette : Oui puis on les a adoptés puis ça va, mais je me demande juste où que c'est.

Cormier, M. : C'est dans les profils, c'est lui qui a fait les CPR.

Président d'assemblée : Je pense que la secrétaire générale a des informations.

Secrétaire générale : C'est dans les profils, c'est dans la petite note 2. Ça fait que tous les profils qui ont été adoptés tantôt incluent celle-là puis ça sera dans le répertoire.

Président d'assemblée : C'est beau, merci.

10. Rapport du Comité conjoint de la planification

10.1 Création de la Maîtrise professionnelle en études de l'environnement

Président d'assemblée : On passe au point 10, rapport du Comité conjoint de la planification. Le point 10.1, création de la maîtrise professionnelle en études de l'environnement c'est pour une décision. M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Ici aussi j'en ai parlé plus tôt aujourd'hui. La création de ces trois programmes-là fait partie de l'ensemble des changements d'actualisation de notre programmation au niveau du deuxième cycle en études de l'environnement. Comme j'ai expliqué tout à l'heure, la maîtrise en études de l'environnement actuel on l'a plutôt axée vers une maîtrise recherche donc ça on a adopté ça au point 9. Le nouveau programme ici c'est on veut créer un deuxième programme en parallèle qui utilise essentiellement la même banque de cours, mais qui est une maîtrise plutôt axée professionnelle donc les gens qui envisagent plutôt le marché du travail. À cet effet-là, vous pouvez peut-être aller à la page 16 de la documentation, vous avez le tableau des cours donc comme vous voyez, il y a 12 crédits qui sont maintenant accordés aux stages donc on a augmenté la valeur des crédits pour le stage. On a enlevé la thèse puis le programme passe de 45 à 36 crédits. Essentiellement, c'est ça les changements puis vous remarquez les cours c'est les mêmes cours qui sont dans la banque de cours ETEV puis on a également deux cours à option puis deux cours au choix de niveau 6000 qui sont dans les disciplines connexes du sigle ETEV. Essentiellement, c'est ça. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, il y a le concept de poupées russes ici, on a également le diplôme à 24 crédits et le certificat qu'est à 12 crédits. Comme mentionné, c'est la même banque de cours donc si vous vous posez des questions, à la page 17 il y a également une petite analyse qui est faite sur la question d'inscription et une analyse un peu je dirais financière du programme. Vous avez un genre d'analyse de la fréquentation qui est prévue pour le programme puis les revenus et ainsi de suite pour le nombre d'étudiants qui sont prévus. Voilà, je vais m'arrêter là. Je sais pas si Céline c'est comme j'ai dit, j'avais un document de notes de préparées puis là je l'ai égaré. J'ai fait le tour. Donc monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte la création de la maîtrise professionnelle en études de l'environnement.

Président d'assemblée : Excellent. Appuyé par la sénatrice Céline Surette. Est-ce qu'il y aurait des questions? J'en vois pas donc on va passer au vote. J'arrête le vote et c'est 30 oui, 0 non donc adopté.

10.2 Création du Diplôme d'études supérieures en études de l'environnement

Président d'assemblée : Le point 10.2, création du diplôme d'études supérieures en études de l'environnement.

VRER : Merci monsieur le président. Pour le diplôme, je vous apporterais à la page 15 du document. On a la structure du programme qui est expliquée donc on a 12 crédits qui sont obligatoires, encore une fois c'est les cours de la même banque. On a 6 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix pour un total de 24 crédits. Ça c'est le diplôme aux cycles supérieurs. Monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte la création du diplôme d'études supérieures en études de l'environnement.

Président d'assemblée : Appuyé par la sénatrice Céline Surette. Est-ce qu'il y aurait des questions? J'en vois pas donc si c'est le cas, on va passer au vote. J'arrête le vote et c'est 31 oui, 0 non, adopté.

10.3 Création du Certificat de deuxième cycle en études de l'environnement

Président d'assemblée : Le point 10.3, création du certificat de deuxième cycle en études de l'environnement.

VRER : Merci monsieur le président. Là aussi ça tombe que c'est à la page 15 du document également. La structure du certificat, on a 6 crédits de cours obligatoires. Il y a quand même une question d'option dans le sens qu'on permet à la personne étudiante de choisir deux cours parmi une liste de quatre cours donc 6 crédits là, un cours à option à sigle ETEV et un cours au choix de niveau 6000 ETEV ou autre donc ça pourrait être dans un domaine connexe pour un total de 12 crédits. Voilà monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte la création du certificat de deuxième cycle en études de l'environnement.

Président d'assemblée : Excellent. Appuyé par la sénatrice Céline Surette. Est-ce qu'il y aurait des questions? J'en vois pas donc on va démarrer le vote. J'arrête le vote et c'est 31 oui, 0 non, adopté.

10.4 Modification au Baccalauréat en sciences sociales (majeure en criminologie) offre de la 2^e année à l'UMCE et à l'UMCS

Président d'assemblée : Le point 10.4, modification du baccalauréat en sciences sociales (majeure en criminologie) offre de la 2^e année à l'UMCE et à l'UMCS.

VRER : Je pense qu'on a rapporté ce point-là à la réunion du 29.

Président d'assemblée : Oui c'est ça, excellent.

- 11. Nominations étudiantes
 - 11.1 Comité conjoint de la planification
 - 11.2 Bureau de direction du Sénat académique
 - 11.3 Comité des programmes du Sénat académique
 - 11.4 Comité d'appel du Sénat académique
 - 11.4.1 Membres étudiants
 - 11.4.2 Membres étudiants suppléants
 - 11.5 Comité d'attestation des études
 - 11.5.1 Membres étudiants
 - 11.5.2 Membres suppléants
 - 11.6 Comité de sélection des grades honorifiques
 - 11.7 Conseil de la langue française

Président d'assemblée : On passe au point 11, nominations étudiantes puis là je veux préciser que les représentants étudiants au Sénat se sont préalablement concertés pour ces nominations et demandent si les sénatrices et les sénateurs sont d'accords de procéder à un vote en bloc pour les nominations étudiantes et ça dans le but d'être plus expéditif. Je pense que c'était ça votre demande puis là je pense qu'on va avoir différentes nominations. Le point 11 finalement dans votre ordre du jour c'est toutes les nominations étudiantes et là vous avez pour ces différents points-là les différents comités, vous avez les nominations telles que proposées par le regroupement du corps étudiant ici présent. Donc proposé par Francis Bourgoïn et appuyé par Yannick Boudreau. Est-ce qu'il y aurait des questions? Il y a pas d'autres nominations j'assume, vous vous êtes concertés entre vous donc c'est pas à nous de le faire ici. S'il y a pas de questions à cet égard, je vais ouvrir le vote. J'arrête le vote et c'est 31 oui, 0 non. Merci beaucoup, ça sauvé beaucoup de temps.

- 12. Autre nomination
 - 12.1 Comité d'appel du Sénat académique – professeure, professeur suppléant (J. Massicotte)

Président d'assemblée : Au point 12, il y a une autre nomination donc le Comité d'appel du Sénat académique c'est pour remplacer le professeur suppléant qui était la personne de Julien Massicotte donc on a besoin de nomination au niveau du corps professoral pour combler le poste de professeure ou professeur suppléant au Sénat académique. Est-ce qu'il y aurait des nominations? Mme Fortin.

Fortin : Merci monsieur le président. Je fais la proposition de Michel Soucy.

Président d'assemblée : Proposition de Michel Soucy. M. Soucy, est-ce que vous acceptez la mise en nomination? Merci. Ensuite sénatrice Albert.

Albert : J'allais faire la proposition de Mélanie LeBlanc parce qu'on voulait quelqu'un d'Edmundston puis on s'était parlé hier, mais il y a pas de souci.

Président d'assemblée : Oui, il y a un Soucy.

Albert : Je pense qu'on voulait respecter la représentativité des campus.

Président d'assemblée : Mme LeBlanc est-ce que vous voulez? Il n'y a pas d'autres nominations. Pour une troisième fois, est-ce qu'il y aurait d'autres nominations? Non, j'en vois pas donc M. Soucy, vous êtes élu par acclamation. Merci beaucoup.

13. Rapport du Conseil de la langue française

Président d'assemblée : Le point 13, rapport du Conseil de la langue française, c'est pour décision donc est-ce que c'est M. Mbarga? M. Mbarga vous êtes invité à prendre la parole.

Mbarga : Merci monsieur le président. En novembre dernier, j'avais présenté un premier rapport qui était vraiment préliminaire, même sommaire parce que les journées de réflexion sur la langue française venaient de s'achever je crois deux jours auparavant et nous n'avions pas encore assemblé nos notes. Alors le rapport qui vous est soumis aujourd'hui est un peu plus articulé même si nous avons surtout tenu à le garder accessible au public en évitant de le rendre trop spécialisé. Les journées de réflexion sur la langue française à l'Université de Moncton se sont tenues sur les trois campus de l'institution à Shippagan les 8 et 24 octobre. Le 8 parce qu'il y avait une activité satellite qui s'est déroulée dans le cadre du Salon du livre et donc par la suite on a tenu les journées elles-mêmes le 24 octobre. Ensuite à Moncton le 28 octobre et à Edmundston le 1^{er} novembre, 2022. Les journées avaient pour objectif de donner la parole à diverses composantes de notre communauté pour fournir au recteur et vice-chancelier de l'Université de Moncton des idées concrètes pour lui permettre de construire des stratégies et servir à notre langue ___ aux locutrices et locuteurs ici de notre institution d'avoir des compétences nécessaires pour son usage. L'événement a permis d'écouter 42 intervenants dans différentes communications ou présentations en conférence magistrale ou en table ronde. L'une des premières leçons que nous avons apprises de ces rencontres c'est qu'il faut avoir beaucoup de modestie lorsqu'on veut parler de qualité de la langue. Le concept de qualité met en effet les experts un peu mal à l'aise parce qu'il charrie avec lui toute une charge de hiérarchisation des langues ou des standards de langues. Cela dit, les débats sur les trois sites ont été d'une très belle profondeur et surtout d'une très belle complémentarité. À Shippagan, on a principalement abordé la question des idéologies linguistiques, des normes et des compétences langagières. À Moncton, l'insécurité linguistique, les compétences langagières et l'enseignement du français alors qu'à Edmundston la langue comme défi des milieux minoritaires, les variétés linguistiques, la langue en milieu de travail et la rédaction inclusive. Vous avez dans le rapport 18 recommandations. Ici très directement des discussions, c'est-à-dire que nous avons vraiment voulu être exhaustif en prenant les propositions surtout quand elles étaient concrètes qui sortaient des discussions. Donc il y a deux types de propositions qu'est-ce que nous avons appelé des propositions structurantes qui interpellent à la fois l'université, mais parfois vont au-delà de l'université et vont piocher dans la communauté. Par exemple, l'organisation des ___ au niveau de la langue française, la mise en place d'un office de la langue française ou par exemple l'étude, une étude sur l'état de la langue française au Nouveau-Brunswick et même en Acadie. Et puis une deuxième catégorie de proposition qui peut se réaliser à l'intérieur de l'université, par exemple la fourniture des outils d'aide à la rédaction, l'obligation des cours de français quel que soit le résultat aux tests et la transversalité de la compétence de la langue française, c'est-à-dire qu'il faut qu'elle soit considérée dans toutes les facultés au même niveau. Nous n'avons pas placé ces recommandations par priorité. S'il y a peut-être un ordre c'est que celles qui étaient peut-être plus percutantes et beaucoup plus larges d'impact ont été mises en premier, mais il n'y a pas de priorité dans ce classement. Nous avons pas non plus simulé une évaluation du coup donc nous avons parlé d'incidences financières si jamais il fallait les réaliser et nous n'avons pas non plus suggéré un échéancier de mise en œuvre. Maintenant quelle peut être la suite de ce rapport? Pour donner la suite, je rappelle l'objectif de ces journées, c'était d'aider le recteur à répondre à la demande de ___ qui lui avait de demander de créer un comité ad hoc pour se pencher sur l'état de la langue à l'Université de Moncton. Ce comité devait donc proposer des solutions pour entretenir ou bien même améliorer les compétences langagières des membres de la communauté universitaire. Ce sont ces quelques solutions que nous avons ici. Alors nous suggérons pour la suite des choses des étapes, une première étape l'acceptation du présent rapport et de ses recommandations, ensuite peut-être une seconde étape qui consisterait à identifier les ressources de mise en œuvre, c'est-à-dire identifier les priorités en lien avec la planification stratégique, élaborer une incidence financière des possibilités de financement également, faire un échéancier une programmation des activités et puis peut-être mettre sur pied un comité de suivi. Je vais terminer comme observateur assidu de ces journées, ce que je voudrais retirer personnellement comme recommandation qui est peut-être écrite, mais qui n'est pas tout à fait explicite dans ce qu'on a dit, j'ai perçu comme si il y avait une demande populaire et communautaire d'amener l'Université de Moncton à assumer comme animatrice et comme leader la protection de la promotion de la langue française à l'université et hors de l'université. Cette recommandation-là n'est pas écrite, mais c'est ça que moi j'ai senti comme participant. Je voudrais remercier tous celles et tous ceux qui ont participé à ces journées. Je voudrais remercier au nom du Conseil de la langue française le recteur et le Sénat qui ont fait confiance au Conseil de la langue française. Je voudrais aussi dire que pour le recteur et pour le Conseil de la langue française, les débats sur les journées n'est pas encore clôt, il reste ouvert donc vous pouvez le réanimer, vous pouvez apporter des stratégies, des solutions, vous pouvez le faire avancer encore. Je voudrais vous remercier, mais nous avons comme je le disais tout à l'heure suggéré qu'on propose au Sénat les recommandations suivantes : que le Sénat académique reçoive le rapport final des journées de réflexion sur la langue française à l'Université de Moncton et les recommandations qui y sont formulées. Et ensuite que le Sénat demande au Conseil de la langue française appuyé par le Bureau du recteur d'identifier les priorités, de planifier les séquences de ces priorités, d'évaluer l'incidence financière qui découlerait de l'identification de ces priorités et de ces recommandations et de suggérer un comité de suivi pour leur mise en œuvre. Je vous remercie.

Président d'assemblée : Excellent. On a deux recommandations, est-ce qu'il y a quelqu'un qui pourrait appuyer les recommandations? Sénatrice Albert. Est-ce qu'il y aurait des questions ou des interventions par rapport à ces deux recommandations suite au rapport du Conseil de la langue française? M. Clarisse.

Clarisse : Je tiens à féliciter l'intelligence collective, je tiens à féliciter le travail mené par le sénateur Mbarga pour tout ce travail fait pour ce constat. J'aurais juste une réserve et je suis désolé de le faire, je vais faire mon français pendant ici sur deux aspects. À la page 16 du rapport, on emploie un anglicisme quand on parle de leader, est-ce qu'on pourrait juste changer ça par chef de file s'il-vous-plaît, c'est quelque chose de mineur et peut-être que je suis le seul à voir ça, mais si on pouvait le changer ici. Et dans la proposition je pense que dans leurs mises en œuvre ici ça doit être au pluriel si on parle de plusieurs priorités dans le texte ici. C'est deux typos qui sont tout à fait mineures, mais ça ne change rien à l'excellent travail qui a été fait. Merci.

Président d'assemblée : Merci.

Mbarga : Aucune objection.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Bourgoïn.

Bourgoïn : Merci monsieur le président. Pour avoir été au début sur le comité ad hoc également, j'apprécie beaucoup la réception du rapport. Je suis content qu'on fait des efforts dans ce sens-là toutefois, il y a des recommandations que je retrouve dans le rapport qui me semblent un peu précipitées tandis qu'on a pas de données sur certaines informations. Par exemple, on recommande que l'Université de Moncton rendre obligatoire les cours de grammaire et de langue par exemple les cours de grammaire on as-tu vraiment fait une étude de est-ce qu'ils fonctionnent, à quel point c'est un besoin, est-ce que c'est vraiment la cause du problème. Il y a des données qui me manquent avant qu'on aille de l'avant. Si on rend ça obligatoire, ça devient un alourdissement encore du parcours des étudiants de nouveau on va dans le sens inverse de où est-ce qu'on veut aller avec la flexibilité. Ça fait que je veux quand même qu'on fasse attention quand on va faire l'exercice d'analyse de ce rapport-là du côté du cabinet du recteur.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Albert.

Albert : Moi aussi je suis vraiment contente de voir des recommandations concrètes pour faire en sorte que ce projet-là aille de l'avant. Un petit clin d'œil, je me disais juste que si l'Université de Moncton travaille à la mise en place d'un office acadien de la langue française, peut-être qu'on pourra reconnaître le mot académique dans notre langue d'usage. Pour le reste, j'applaudis aussi la recommandation, particulièrement la recommandation 2.4 qui vise à augmenter les ressources puis restructurer les organes d'appui à la réussite étudiante en matière de qualité de la langue française dont le centre d'aide en français puis d'autres parce que je pense que c'est vraiment des ressources clés qui gagneraient à être mieux je dirais soutenues pour mieux soutenir, je vais le dire comme ça. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : J'aimerais vraiment féliciter M. Mbarga. Il y a un an et demi, deux ans peut-être quand on a commencé à parler de ceci, vraiment il s'est lancé là-dedans et pour tenir un colloque sur trois campus en temps pandémique, de le reporter, vous avez pas lâché prise, vous avez continué puis pour moi ça été vraiment spécial de pouvoir travailler avec vous puis de pouvoir vous voir à l'œuvre. Alors moi je vous félicite parce que ça été de grand calibre. Le rapport est de grand calibre, les recommandations vont nous aider pour aller plus loin et puis je pense que le Conseil de la langue française est appelé à évoluer dans la stratégie puis ça lui donne vraiment une feuille de route intéressante ça fait que je tiens à vous féliciter.

Mbarga : Merci.

Président d'assemblée : J'ai une autre demande d'intervention, sénateur Habermacher.

Habermacher : Je sais qu'on est encore juste à l'étape d'adopter le rapport et je me joins bien sûr aux félicitations qui ont été faites, mais je peux m'empêcher de me projeter un peu pour la suite et commencer un peu à faire pas un tri, mais une priorisation peut-être dans les éléments qui sont là et je rejoins les commentaires qui ont été faits sur le besoin de données peut-être plus précises avant de décider quoi et comment le faire. Je pense que je prêche déjà une paroisse convaincue d'universitaires de fonder nos décisions sur les données est important donc faire un état des lieux clair et précis qui peut nous informer pour la suite serait à mon avis une priorité parmi les nombreuses bonnes idées qui sont là. Et je vais aussi prendre le chapeau peut-être moins populaire ici, mais de dire je suis aussi content de voir là-dedans dans les recommandations qu'on met pas uniquement le fardeau sur l'institution ou sur les étudiants, mais on vise aussi la formation, la sensibilisation du personnel enseignant à ce que ça soit une priorité à vouloir s'assurer que la formation est suffisante pour mettre ça en œuvre de leur côté. C'est aussi des aspects importants de l'équation et je suis content que ça fasse partie de la discussion aussi. C'est tout ce que je voulais rajouter.

Président d'assemblée : Merci. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : J'aimerais aussi féliciter M. Mbarga ainsi que le Conseil de la langue française et je vais en profiter aussi pour remercier le directeur du Bureau des partenariats, Éric Larocque, et son adjoint pour tout l'aspect d'organisation et logistique en lien avec l'organisation des trois symposiums qu'on a tenus. Donc encore une fois, félicitations.

Président d'assemblée : M. Mbarga, est-ce que vous avez autre chose à ajouter?

Mbarga : Remercier pour les mots dits ici et surtout je pense moi j'ai senti que c'est vraiment un dossier, excusez-moi de faire des ____, s'il n'y avait pas des dossiers sur les changements de noms sur toutes sortes de choses, je pense que c'est un dossier vraiment important pour l'université et quelqu'un a dit que l'Université de Moncton existe parce qu'elle fait la différence en français. Elle devrait continuer à faire cette différence et se sentir dans la question de la langue français beaucoup plus qu'une université simplement, de se sentir comme un acteur principal sur cette langue. Merci.

Président d'assemblée : Merci. J'ai pu de demandes d'intervention donc merci beaucoup. On va voter les deux recommandations en bloc donc si on peut les afficher. La première est autour de la réception du rapport et que le Sénat académique demande au Conseil de la langue française appuyé par le Bureau du directeur d'identifier les priorités et d'en planifier les séquences d'évaluer l'incidence financière et de proposer un comité de suivi pour leur mise en œuvre. Je vais ouvrir le vote. J'arrête le vote et c'est 31 oui, 0 non donc c'est adopté. Merci beaucoup.

14. Rapport du recteur et vice-chancelier

Président d'assemblée : Le point 14, rapport du recteur et vice-chancelier. Dr Prud'homme.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. En terme de faits saillants, ce sont les activités qui se sont produites depuis le dernier Sénat donc la comparution de l'université à l'Assemblée législative. On en a profité également pour avoir une rencontre avec les anciens à Fredericton. Il y a également eu la clôture au niveau de notre Centre de leadership Frank McKenna. Vous savez qu'à chaque année on identifie entre 20 et 25 étudiants étudiantes lequel reçoivent une bourse pour poursuivre une formation en leadership. Je ferais un appel ici d'inciter vos étudiants, particulièrement nos étudiantes et étudiants des campus de Shippagan et d'Edmundston. Il y avait auparavant une clause qui devait être en 2^e année, 3^e année. Cette clause-là a été éliminée pour permettre aux étudiants des campus de Shippagan et d'Edmundston de pouvoir avoir accès à ces bourses-là puis de participer. Les dépenses sont couvertes de déplacement, une partie en virtuel, une partie en présentiel. Donc les commentaires des étudiants sont excellents. Je participe régulièrement, la dernière rencontre de l'Association des collèges et universités canadiennes, il y a deux sujets qu'on a discutés. Le premier était les défis des permis d'études donc on a eu une présentation de la sous-ministre d'immigration réfugiés et citoyenneté Canada qui a reconnu qu'il y avait un phénomène de racisme et également une problématique au niveau des étudiants francophones. J'ai confiance qu'elle va apporter les correctifs dans la prochaine année pour rectifier cette situation-là, facilité et l'accès aux permis d'études à nos étudiants. Évidemment, cette association-là fait beaucoup de lobbying pour augmenter le financement des institutions postsecondaires à travers Patrimoine Canada. On a pas eu de succès cette année avec la promesse du gouvernement libéral d'augmenter de 80 millions le budget par année pour soutenir le financement des institutions postsecondaires, a fait des représentations à certains comités pour que ce financement-là soit offert sous forme de bonifier notre subvention de base et non pas qu'on doit soumettre des projets, une enveloppe projet donc on continue dans ce sens-là et au cours de la prochaine année, je vais agir à titre de trésorier donc peut-être qu'on pourra faire avancer certains de ces dossiers-là. Je participe également avec Universités Canada au Comité de la gouvernance donc je suis membre du Comité de la gouvernance puis le dossier qui est sur le table c'est surtout sur la liberté universitaire et l'autonomie institutionnelle. Vous voyez que les gouvernements provincial et fédéral ont beaucoup des approches d'enveloppes et de financement sur la performance donc c'est les discussions qu'on a présentement au sein du comité, mais également au sein de l'exécutif d'Universités Canada. Je participe également à la fois à l'Association des sports universitaires atlantiques, ça fait partie quand même d'une activité académique para académique importante. La seule chose que je pourrais vous partager c'est que ça été une excellente année pour l'ensemble des sports universitaires en Atlantique qui se portent bien à la fois financièrement puis beaucoup de succès dans les finales régionales. On a eu également la réunion du Conseil des présidents des universités de l'Atlantique paradoxalement à l'Université Acadia cette année et j'ai animé un atelier sur les contributions des universités au système de santé. Je pense que c'est important. Je pense que les gouvernements ont réalisé entre autres par les crises du côté du domaine de la santé du rôle que jouent les universités pour former la main-d'œuvre professionnelle nécessaire à répondre aux besoins de la population. On va développer aussi une stratégie de communication pour justement illustrer les contributions de l'ensemble des universités de l'Atlantique à ce niveau-là. Au cours de la prochaine année, je vais aussi assumer la vice-présidence de ce comité-là. Évidemment pour un recteur c'est important de participer à certaines de ces activités-là pour favoriser à la fois le rayonnement de l'Université de Moncton et aussi d'avoir une voix dans les décisions importantes ou la priorisation de certains de ces dossiers-là. On a eu également la visite de la délégation et de la présidente de l'Université de Poitiers. Je vous remercie, plusieurs des facultés ont participé. Ça été je crois une visite intense et productive. Il y aura un bilan qui sera fait en prévision d'une visite qu'on va faire à Poitiers au mois de juin dans le cadre du symposium. Je crois qu'un certain nombre de vous seront au colloque sur le 50^e anniversaire je crois de l'Institut de recherche Québec-France, peut-être que vous pourriez préciser le titre et on va en profiter pour faire des suivis sur plusieurs des dossiers qui ont été identifiés à ce niveau-là. Au

niveau de la mise à jour de certains postes, vous avez probablement vu la nomination de Jeanne Farrah comme directrice générale philanthropie. Concernant l'ombud, Lise Frigault a accepté de poursuivre son mandat à temps partiel de façon temporaire jusqu'à la fin juin. Il y a des ___ qui ont lieu à ce moment ici pour voir si il y avait un intérêt de poursuivre à l'automne, sinon on aura à identifier un ombud en intérim. Également une nouvelle directrice au service des ressources humaines, Tania Caissie, également au niveau des opérations relations de travail, Jeanne Savoie, puis à la direction des finances, Ginette Thériault. On a trois postes à combler à la direction des communications, doyen de Faculté de droit également et doyen de la Faculté d'administration. De ce que je comprends, les processus de sélection avancent bien, on a fait affaire avec une firme externe donc on devrait être en mesure de faire des nominations pour être prêt pour la prochaine année académique. Il y a eu des bourses au niveau des étudiants en sciences infirmières pour supporter des stages en santé communautaire de même que des bourses pour des cours cliniques encore une fois pour soutenir financièrement, ça s'inscrit dans notre objectif d'avoir un milieu de vie sain à la fois physique et mental, mais aussi financière donc on poursuit dans ce sens-là. Je peux dire également que ce soir je vais participer à la soirée de l'Ordre de la chancellerie et l'an passé à travers des dons qu'on a obtenus, on a pu offrir au-delà de 1.5 millions en financement étudiant, en bourses étudiants au sein des trois campus. Également, vous avez vu cette semaine il y a eu une annonce importante, une augmentation de notre capacité de formation infirmier infirmière praticien et on va passer de 3 à 12 avec encore une fois une enveloppe basée sur la performance du gouvernement du Nouveau-Brunswick donc ça va nous permettre encore une fois d'augmenter les services auprès de la communauté. Je vais commencer à vous faire un bilan un peu sur l'avancement, on a eu nos deux jours sur la planification stratégique au niveau des actions, mais même s'il y avait déjà des actions depuis 2020 qu'on a mises en place, hier et avant-hier on a eu un exercice avec des équipes intersectorielles qui comprenaient à la fois des membres de l'équipe de direction, le personnel administratif des trois campus, les vice-doyens et doyens de chacune des facultés, des doyens des études pour identifier des actions spécifiques pour la mise en œuvre et la réalisation de nos objectifs pour chacun des cinq sentiers. On va déposer le plan opérationnel à la réunion du Conseil de l'université le 10 juin prochain. Ce qui est des actions qui sont soit initiées, il y a la révision au niveau du milieu de vie on a initié la révision de la politique sur la violence à caractère sexuel, on a eu notre rapport de l'avis juridique. On devrait être en mesure de déposer la nouvelle mouture de cette politique-là à l'automne en parallèle avec une révision des rôles et responsabilités de l'ombud et également un cadre de communication entre l'ombud et les administrations de l'université des différents campus. Bonne nouvelle, une belle réalisation, le plan d'action climatique a fait une recommandation du comité exécutif du conseil qui va donc être déposée pour approbation le 10 juin prochain associé avec aussi un financement et on y voit aussi la convergence qu'on a accepté trois programmes aujourd'hui de diplôme et certificat en maîtrise et donc je pense que les étoiles s'alignent et où la géométrie avec la Grande Ourse nous permet de voir qu'il y a de la convergence à ce niveau-là. Il y a également eu une journée sur la diversité sexuelle et le genre au campus d'Edmundston encore une fois en lien avec notre filtre EDID et l'aménagement d'un espace de mieux-être au campus de Shippagan qui est équipé pour favoriser la relaxation et l'apaisement mental chez nos étudiants donc encore une fois en lien avec un de nos objectifs d'amélioration du milieu de vie et la prévention au niveau de la santé mentale chez nos étudiants. Au niveau des talents, la mise en œuvre au niveau des recommandations suite à l'évaluation du service des RH est en cours donc vous devriez voir au cours des prochains mois, au cours de la prochaine année, beaucoup de changements au niveau du support qu'on pourra recevoir au niveau des ressources humaines particulièrement en terme de promotion et de sensibilisation au niveau des environnements de travail, des environnements d'études. On a refait un deuxième projet pilote sur le télétravail, ce dossier-là avance bien. Notre objectif c'est de développer une politique institutionnelle pour le télétravail en lien aussi avec l'attraction de talents et leur offrir des conditions ou des bénéfices qui va leur permettre d'attirer à la fois les meilleurs professeurs et aussi des administrateurs, surtout de retenir nos talents chez-nous. Également, il y a une mise en place au campus de Shippagan d'un processus systématique pour comprendre les raisons de départ des membres du personnel et de satisfaction de travail. C'est une action qu'on espère déployer sur les trois campus. Vous avez répondu très fortement au sondage sur la santé organisationnelle. Notre chercheur institutionnel et Gabriel sont en train de finaliser l'analyse de ces résultats-là et on va pouvoir vous les partager très prochainement. Il y avait une demande du guide de dotation alors on a une première mouture donc je pense que ça devrait favoriser le support au niveau des différentes unités et on continue nos programmes au niveau de la formation des gestionnaires cadres. Au niveau de l'enseignement recherche, développement et création, on a présenté le rapport aujourd'hui sur la Journée de réflexion sur la qualité de la langue française, il y aura donc des suites à ce rapport-là en terme de recommandation qui vont s'inscrire dans le cadre des priorités stratégiques. Il y a également eu une subvention pour favoriser l'expérience compétences mondiales pour stimuler la mobilité étudiante. C'est un élément qu'on aimerait dans la stratégie inciter davantage nos étudiants à aller faire une partie de leur formation dans nos universités avec lesquelles on a des ententes. On initie un exercice de restructuration expérientielle stages coop en terme de regroupement pour avoir un meilleur service pour nos étudiants et également pour les employeurs, les entreprises qui reçoivent nos étudiants en stage d'avoir un guichet unique, c'est ressorti également lors de nos journées donc cet exercice-là va être initié. Il y a eu le lancement officiel au campus de Shippagan des activités du Centre de recherche sur la ruralité, un centre qui a reçu l'approbation au niveau du Conseil de l'université lors de notre dernière réunion. Au niveau communauté observatoire astronomique au campus de Shippagan, également il y a eu l'inauguration du Carrefour international des études acadiennes qui est logé à la Bibliothèque Champlain. Pour ceux qui ont pas eu l'occasion d'y aller, il y a eu vraiment un réaménagement, un investissement de l'ordre d'au-delà de 3 millions. Il y a des environnements de travail, des salles pour les étudiants donc c'est un endroit qui est très fréquenté et apprécié par nos étudiants. On a pris aussi l'opportunité pour faire des salles de démonstration permanente pour Mme Antonine Maillet et M. Jean-Louis Lévesque qui ont été deux chanceliers importants, qui sont des donateurs importants au niveau de l'université. En terme de projets, on a

soumis le projet rénovation du C.E.P.S. sur le campus de Moncton, projet majeur qui a été déposé au gouvernement du Nouveau-Brunswick et également on a eu des discussions avec la Fondation Louis Lévesque puisque dans le cadre de ce projet-là, il y a un déplacement de l'aréna vers le nouveau C.E.P.S. si jamais il est financé, mais on veut préserver quand même les appellations pour la surface de glace et la patinoire également au niveau de la piscine. Ceci aurait probablement un impact assez important pour augmenter l'expérience au niveau de nos étudiants, mais aussi des employés de la grande région de Moncton, Dieppe et Riverview. On a mis en place aussi une nouvelle structure dans le secteur de la philanthropie et relations des anciens. Il y a donc eu une mise à jour de leurs stratégies de développement en lien avec Cap sur l'avenir. Je vous invite également à réfléchir parce qu'on aura à faire un exercice en parallèle avec nos actions d'identifier les besoins tant au niveau des étudiants, mais aussi au niveau des professeurs sur le plan académique sur le plan de la recherche puisqu'on va lancer éventuellement une nouvelle campagne de levée de fonds et donc on est en train de préparer cette nouvelle campagne. Au niveau du leadership organisationnel, on a finalisé le plan de gestion de risque institutionnel. Ce plan de risque-là était fait dans l'optique de tenter d'adresser toute la question de la culture du nom, de la difficulté à la fois pour nos étudiants, à la fois pour les professeurs, les employés, la communauté à utiliser, à organiser des activités académiques, parascolaires, communautaires sur nos campus respectifs. Donc l'idée ici est d'identifier les risques, mais surtout de les contrôler, les atténuer et permettre ces activités-là d'être plus nombreuses en lien avec un milieu de vie stimulant et d'offrir à l'ensemble des membres de la communauté une expérience enrichissante sur chacun de nos campus. Également, notre service des communications a fait un plan de communication au niveau de la stratégie. Les prochaines étapes vont être d'annoncer les bonnes nouvelles, les réalisations puis aussi de les célébrer pour qu'on puisse maintenir l'engagement puis la motivation à poursuivre dans les activités pour maintenir la mise en œuvre de la stratégie. Au travail, on a parlé beaucoup aujourd'hui de support de besoin d'harmonisation technologique donc il y a des outils qui commencent à être disponibles et ce dossier-là devrait s'accélérer. On va devoir investir dans les prochaines semaines pour doter l'université sur ses trois campus d'outils qui vont faciliter l'expérience étudiant, l'expérience employé puis faciliter également au niveau de la recherche et de la création. Au campus de Shippagan, ils ont mis en place aussi le programme avec apportez votre équipement de communication. C'est un peu un projet pilote qu'on voudrait éventuellement exporter sur nos autres campus. En ce qui concerne la stratégie, on est rendu au mois de mai, on a fait l'exercice de priorisation institutionnelle au niveau du plan d'action. Il y a encore du travail à faire d'ici le dépôt le 10 juin et par la suite, on aura aussi des actions au niveau des différents campus pour faire connaître les priorités puis surtout poursuivre avec les porteurs de dossiers pour mettre ces actions-là puis identifier aussi nos priorités d'investissement au cours des prochaines années. Ça c'est la fin du rapport.

15. Réunion du Conseil de l'Université CDU-230415

Recteur et vice-chancelier : Au niveau du Conseil de l'université, je vous annonce rien que le sujet qui a été d'actualité faisait référence à la dénomination de l'Université de Moncton. Les suites de la discussion qu'on a eue au conseil est d'identifier deux personnes qui seraient responsables de faire un état des lieux à la fois sur les aspects sociohistorique, politique, social, imputationnel, juridique et économique. L'idée ici est de s'assurer que tous les membres du conseil vont avoir en main l'information nécessaire pour prendre une décision éclairée à savoir si on veut s'engager ou pas dans un exercice de réflexion sur le nom. Je parle d'un exercice collectif sur la réflexion sur le nom. On est toujours en processus, notre objectif c'est d'avoir un rapport en octobre. On aura probablement un Conseil des gouverneurs spécial si jamais on est entre-deux et donc évidemment on reçoit des communications, des lettres, mais ça diminué beaucoup et on le voit aussi dans les médias. Aussi le comité de suivi qui ont fait cette demande-là évidemment vont demeurer actif tout au long de l'été, mais soyez assurés que notre objectif c'est d'avoir les éléments en main pour prendre la décision dans le meilleur intérêt de l'institution. C'est un dossier qui relève davantage du Conseil de l'université. Moi ma responsabilité est de mettre en œuvre la stratégie et c'est sur ça que je vais mettre mon énergie et je vous invite à mettre la vôtre. Au départ, la stratégie peut être parfois on va avoir beaucoup d'actions, mais l'objectif c'est qu'on identifie notre rythme, on va trouver notre rythme parce que c'est un marathon et donc un rythme mettre l'énergie nécessaire pour que ça avance puis qu'on réalise sans se retrouver en surcharge parce qu'il faut s'appliquer à nous ce qu'on veut mettre en œuvre donc ça veut dire de se trouver un rythme qui est confortable, qui est soutenu, mais qui est efficace puis qu'on a du plaisir à faire également parce que ça c'est un élément pour moi qui est excessivement important. On a tenu évidemment le partenaire Georges Dumont fêtait son 100^e anniversaire. C'est un grand partenaire avec l'université en ce qui concerne la formation, non seulement la formation des professionnels de la santé, mais aussi tout ce qui touche la recherche dans le domaine de la santé. Ça été une première discussion avec des pistes d'action et on travaille toujours à mettre en place un institut de recherche en santé qu'on espère éventuellement voir le jour au cours de la prochaine année. Je pense que ça ça termine vraiment. On est à 4 h juste donc ça adonne bien.

Président d'assemblée : Ça adonne bien, on va s'en aller. Merci beaucoup monsieur le recteur. Finalement on a des informations du rapport du recteur puis aussi finalement la réunion du Conseil des gouverneurs. Je sais pas s'il y a des gens qui auraient des questions pour le recteur concernant les points 14 et 15. Sénatrice Albert.

Albert : Merci pour les rapports puis pour tout le travail derrière toutes ces initiatives-là. Je veux simplement souligner à l'intention des sénatrices et des sénateurs présents parce que j'ai déjà eu la conversation avec monsieur le recteur puis aussi avec Suzanne Harrison, la directrice de l'École des sciences infirmières concernant un des éléments qui étaient dans le rapport justement concernant les bourses pour les stagiaires

en sciences infirmières. C'est des bourses qui ont une vocation je dirais universelle dans la mesure où elle sont offertes à toutes les étudiantes et à tous les étudiants en stage à l'exception des personnes qui sont exclus des critères d'inclusion dont les personnes étudiantes qui sont de l'extérieur du Canada donc qui arrivent de d'autres pays et ça c'est le propre de certains organismes de financement qui établissent justement ces normes-là pour des raisons qu'on connaît. Maintenant la conversation qu'on a eue c'était dans le sens de dire bien faut peut-être être en quelque part attentif à ces situations-là ou quand on a des bourses qui visent l'universalité, c'est-à-dire d'offrir des bourses à l'ensemble d'un groupe qu'on fasse pas des exclusions sans trouver, en fait, qu'on fasse face aux exclusions en trouvant une solution de rechange en ayant par exemple par d'autres bourses qui sont disponibles à travers tout ce qui est cumulé par l'alumni par exemple de trouver d'autres bourses équivalentes qu'on peut offrir justement aux étudiantes et aux étudiants qui nous arrivent d'ailleurs qu'on est très content de recevoir par ailleurs pour que leur expérience soit aussi belle puis aussi reconnue puis qu'ils se sentent aussi reconnus et méritants je dirais que leur collègues acadiens, québécois, canadiens, etc. Alors je le dis sous toutes réserves, mais je pense que c'est vraiment important qu'on soit conscient de ça parce qu'on a l'exemple des sciences infirmières, mais ça c'est un exemple. Ça peut arriver dans plein d'autres programmes puis je pense qu'on devrait être attentif à cette question-là dans un souci d'équité, de diversité et d'inclusion puis de décolonisation.

Recteur et vice-chancelier : Excellent point. Un de nos filtres stratégiques c'est EDID et donc je vous invite dans vos réseaux particulièrement dans vos réseaux de donateurs et donatrices potentiels de les sensibiliser au nouveau profil de l'université de 30 % d'étudiants internationaux et malheureusement certaines des bourses offertes par le gouvernement fédéral et provincial sont liées à la résidence permanente et donc élimine d'emblée nos étudiants internationaux d'avoir accès à ce financement-là. Avec le Département de philanthropie, on est à faire une révision de l'ensemble des bourses avec le filtre EDID à savoir est-ce que vraiment on répond à l'ensemble de nos profils et on va travailler avec le bureau des bourses au niveau académique pour s'assurer qu'on puisse sensibiliser les nouveaux donateurs à cette nouvelle réalité-là. L'autre élément c'est il y a un certain nombre de bourses qu'on est pas en mesure d'offrir parce que les critères des donateurs sont trop spécifiques donc ça c'est l'autre dossier. Il y a quand même un montant substantiel qui pourrait aider nos étudiants et donc on va avoir une stratégie d'aller revoir nos donateurs et leur demander d'ouvrir, de modifier et dans la nouvelle campagne ce qu'on prévoit faire aussi c'est d'offrir davantage des catégories de bourses au lieu d'avoir 150 ou 200 bourses avec leurs propres critères, on aimerait davantage avoir des grands critères qui sont plus parapluie qui nous permettent d'être plus flexibles à ce niveau-là. Personnellement, moi je fais une contribution avec les étudiants internationaux parce que dès le début quand je suis arrivé, j'ai vu qu'il y avait un manque à ce niveau-là donc on a fait un partenariat avec la Fédération des étudiants internationaux puis évidemment je vous invite à contribuer chacun à notre niveau, à nos capacités, mais je pense qu'on a pas besoin d'attendre une nouvelle campagne pour solliciter puis aider nos étudiants à soutenir sur le plan financier en particulier. Il y a d'autres initiatives qu'il va y avoir qu'on a entendues dans les derniers jours, c'est-à-dire d'essayer d'augmenter la présence de nos étudiants à titre d'employés à temps partiel dans nos différents services au cours de leurs études et aussi de peut-être sensibiliser les employeurs de garantir un certain nombre d'heures qui pourraient être offertes à nos étudiantes et étudiants tout au long de leur trajectoire à l'université. Mon message auprès des étudiants c'est que vous êtes sur notre radar à ce niveau-là puis on va y mettre les efforts pour tenter d'augmenter notre capacité de vous aider sur le plan financier.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Clarisse.

Clarisse : C'est juste parce que la sénatrice Albert et le recteur ont mentionné le EDID. Je voudrais rappeler que le 16 et le 17 mai prochain, il y a des journées de l'enseignement d'étudiants universitaires organisées par le SASE qui parle justement sur le EDID. C'est juste de la publicité gratuite, mais pour nous dire c'est notre responsabilité de sensibiliser à ces défis et je vous invite tous à y participer, ça peut être en présentiel ou par visioconférence. Je me permets juste de rappeler ça ici.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Merci beaucoup monsieur le recteur pour ces rapports.

16. Affaires nouvelles

16.1 Remerciements

Président d'assemblée : On passe au point 16, affaires nouvelles donc remerciements. Comme ça été mentionné ce matin, M. Julien Massicotte a terminé son mandat donc on veut le remercier pour ses services au Sénat. Les autres sénateurs et sénatrices qui vont finir un mandat seront plutôt mentionnés lors de la réunion qui aura lieu le 29 mai parce qu'on a quand même une réunion extraordinaire.

17. Prochaines réunions

17.1 Réunion extraordinaire : le lundi 29 mai 2022 à 9 h en mode hybride

17.2 Réunion régulière : le vendredi 25 août 2023 à 8 h 30 en présentiel

Président d'assemblée : Ceci m'amène au prochain point, le point 17, prochaines réunions. La réunion extraordinaire aura lieu le lundi 29 mai à 9 h en mode hybride et puis la prochaine réunion régulière aura lieu le vendredi 25 août à 8 h 30 en présentiel. Je tiens à remercier Aboubaker puis M. Michel Couture qui termine son mandat en tant que technicien donc bienvenue Aboubaker puis merci encore à Michel.

18. Clôture

Président d'assemblée : Sur ce, passez une belle fin de journée, une bonne fin de semaine puis on se revoit à la fin mai, le 29. Merci.